



Rapport d'activités 2023

Communauté de communes du Pays Loudunais





Sommaire

Forte de ses 45 communes et près de 25 000 habitants, la Communauté de communes du Pays Loudunais ne s'était jamais dotée d'un projet de territoire depuis sa création en 1993. Ses élus ont donc lancé en mai 2021 la réalisation et définition du projet de territoire qui constitue aujourd'hui, depuis son approbation en juillet 2022, la feuille de route politique des 10 prochaines années.

Ce projet politique de territoire, co-construit avec les acteurs du territoire (*élus, acteurs socio-économiques, partenaires institutionnels*) s'inscrit dans une perspective de développement respectueuse des défis de la transition écologique et énergétique et en réponse aux besoins des habitants et des acteurs du territoire.

Il s'organise autour de 5 orientations stratégiques qui constituent le cadre des politiques communautaires pour les 10 prochaines années :

- ▶ **Booster l'attractivité économique** du pays loudunais ;
- ▶ **Bien-vivre en Pays Loudunais** (*avec le renforcement et l'harmonisation de l'offre d'équipements et de services à la population*) ;
- ▶ **Être acteur de la transition écologique et énergétique** (avec la politique de gestion des déchets, la production d'énergies renouvelables, la performance énergétiques de nos bâtiments) ;
- ▶ **Accompagner la mobilité** à l'échelle du bassin de vie ;
- ▶ Adapter la gouvernance et les compétences communautaires au projet de territoire.

Afin de donner vie à ce projet de territoire ambitieux et d'évaluer le chemin parcouru dans sa mise en œuvre, le rapport d'activités 2023 (*ainsi que les suivants*) est structuré par le prisme de cette feuille de route politique et de ses orientations majeures.

Projet de territoire

AMBITIONS ET MOYENS

- A/ Des axes stratégiques et actions prioritaires pour la reconquête du territoire..... p. 6
- B/ L'organisation règlementaire, politique, technique et financière au service des ambitions du projet de territoire..... p. 8

La concrétisation des ambitions

AVANCEMENT DES PROJETS

Booster l'attractivité économique du Pays Loudunais..... p. 18

Bien-vivre en Pays Loudunais..... p. 27

Être acteur de la transition écologique et énergétique..... p. 41

Ressources et moyens

LES ACTIVITÉS SUPPORT AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE

- A/ La gestion des ressources humaines..... p. 50
- B/ La gestion foncière et comptable..... p. 52
- C/ La gestion de la commande publique..... p. 55
- D/ La gestion des systèmes d'information..... p. 55
- E/ La communication..... p. 56
- F/ La gestion des assemblées et affaires générales..... p. 56
- G/ La gestion de patrimoine dédié aux services et au projet de territoire..... p. 57
- H/ L'aménagement numérique..... p. 58



Le Projet de Territoire

Ambitions et moyens



A/ Des axes stratégiques et actions prioritaires pour la reconquête du territoire

L'ambition de reconquête du territoire autour de la ruralité et de ses richesses, du centre-ville de Loudun (*à travers sa revitalisation mais également ses équipements et services utiles à l'ensemble du territoire*), du développement des relations avec les territoires voisins et, plus largement la reconquête de la fierté locale s'articule autour de 5 grands axes politiques :



Ce pictogramme indique que l'action prioritaire du projet de territoire est développée en partie II du présent rapport d'activités.

1

ORIENTATION

Booster l'attractivité économique du Pays Loudunais

Le développement économique et l'emploi constituent un enjeu fort pour la dynamique et l'attractivité du Pays Loudunais. À travers cette première orientation stratégique, la Communauté de communes entend mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer la dynamique des entreprises locales et permettre l'accueil de nouvelles entreprises et activités.

Le développement touristique constitue un volet important pour la vitalité du territoire et de l'ensemble des communes. La Communauté de communes souhaite valoriser les atouts du territoire par une nouvelle offre orientée vers le tourisme de nature et de découverte, à même de dynamiser les activités de proximité (artisanat, commerces, restauration...) créatrices d'emplois de proximité. Cette nouvelle stratégie touristique s'inscrit en cohérence avec les objectifs dans la stratégie départementale.

Objectifs retenus

Accueillir les entreprises, favoriser l'emploi

Attirer les jeunes, susciter des vocations

Construire et affirmer une nouvelle offre touristique

Actions prioritaires

- ☀ **Création d'une pépinière d'entreprises et animation du réseau**
- ☀ **Rénovation du centre d'accueil des entreprises**
- ☀ **Renouvellement de l'offre foncière à vocation économique**
 - Valorisation des circuits courts agricoles

- Coordination des acteurs locaux pour l'accueil des talents

- ☀ **Définition et mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique du territoire** (*slow tourisme et tourisme de proximité*)
- ☀ **Création d'un point d'accueil touristique central**
 - Mise en œuvre d'une stratégie d'accueil au plus près des clients
 - Accompagnement et animation du réseau des prestataires
 - Stratégie de commercialisation
- ☀ **Réalisation d'inventaires patrimoniaux et vulgarisation**
- ☀ **Valorisation du patrimoine néolithique**

2

ORIENTATION

Bien vivre en Pays loudunais

La Communauté de communes souhaite renforcer et harmoniser l'offre d'équipements et de services à la population à l'échelle du territoire afin de garantir un accès équitable à l'ensemble des habitants.

Si la petite enfance, l'enfance et la jeunesse sont au cœur de cette orientation, il s'agit aussi de favoriser l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire : la lecture publique et l'enseignement musical sont deux axes privilégiés. Au-delà des nouvelles politiques communautaires, la place et le rôle du tissu associatif dans la vie locale seront soutenus.

L'importance de la place du commerce dans la vie locale est affirmée : facteur de qualité de vie au quotidien, c'est aussi un élément essentiel pour l'animation de Loudun en tant que ville centre du territoire et des différents centres-bourgs.

Objectifs retenus

- Affirmer l'importance du commerce local dans la qualité de vie
- Répondre aux besoins de logement
- Adapter l'offre culturelle et de loisirs aux besoins des habitants
- Développer l'animation locale et socio culturelle
- Développer le niveau de services et d'équipements proposés aux habitants
- Accompagner l'accès aux droits, de proximité et à distance

Actions prioritaires

- ☀ **Réalisation de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) du centre-ville de Loudun**
- ☀ **« Pôle habitat » : entrée unique pour l'information logement**
- ☀ **Étude préalable au transfert de la médiathèque**
- ☀ **Définition de la politique de lecture publique au regard des transferts effectués**
 - Étude de l'enseignement artistique et culturel sur l'ensemble du territoire
 - Étude préalable au transfert de l'école de musique et développement d'un service itinérant d'enseignement musical
 - Étude préalable au transfert de la compétence périscolaire et extrascolaire
- ☀ **Harmonisation des services périscolaires et extrascolaires**
 - Travail sur la valorisation du métier d'assistant maternel
- ☀ **Renforcement et développement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)**
- ☀ **Maintien de l'attractivité des maisons de santé**

3

ORIENTATION**Être acteur de la transition écologique et énergétique**

La Communauté de communes entend s'affirmer comme un acteur majeur de la transition écologique et énergétique.

Les déchets constituent à cet égard un axe de travail important dans lequel la communauté est d'ores et déjà engagée : la mise en place progressive de la tarification incitative répond à un objectif de réduction des volumes de déchets ménagers produits sur le territoire communautaire. Des initiatives de sensibilisation et de formation des habitants seront mises en œuvre. Au-delà, le recyclage et la valorisation des déchets seront soutenus, par exemple à travers le développement de recyclerie ou la valorisation des bio déchets.

Dans le domaine énergétique, des actions sont déjà identifiées et engagées dans le PCAET. Les projets de performance énergétique des bâtiments et de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque notamment) seront soutenus.

La Communauté de communes souhaite également s'engager en faveur d'une alimentation locale de qualité. Elle soutiendra le développement des circuits courts alimentaires et favorisera avec les communes et acteurs locaux la consommation des produits de saison en proximité.

Objectifs retenus

- Réduire les déchets, valoriser les ressources
- Mener une action volontariste pour réduire les consommations d'énergie
- Encourager la production d'énergies renouvelables, favoriser un « mix énergétique »
- Accompagner la transition dans les activités agricoles
- Encourager les pratiques durables
- Favoriser le « manger local »
- Engager le territoire vers la sobriété foncière

Actions prioritaires

- Élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Production d'énergie solaire photovoltaïque sur les bâtiments publics
- ☀ **Économe de flux/conseiller en énergie Partagé**
- Famille « z'Hero », ambassadrice pour les écogestes
- ☀ **Sensibilisation des habitants à la réduction des volumes de déchets**
- Développement de la recyclerie
- Valorisation des déchets biologiques

Rattachement de la 4^e orientation du projet de territoire :

Engagement, sur 3 ans, pour un Territoire à énergie POSitive (TEPOS) pour concrétiser le Plan Climat Air énergie Territorial.

- Pour rendre les bâtiments publics plus performants (atteindre la sobriété énergétique)
- Développer la production d'Énergie renouvelables
- Favoriser la mobilité durable (*organisation de l'offre de mobilité, mobilités électriques et vélos*)

4

ORIENTATION**Accompagner les mobilités à l'échelle du bassin de vie**

La question des mobilités figure parmi les préoccupations majeures pour faciliter les déplacements du quotidien vers l'emploi, la formation, les différents services.

Les élus de la Communauté de communes ont fait le choix de laisser la compétence « organisation de la mobilité » à la Région. Le projet de territoire souligne néanmoins l'importance de cette problématique et affirme la nécessité de développer des solutions à l'échelle du bassin de vie quotidien, plus large que le territoire de la CCPL. D'ores et déjà, une réflexion est engagée avec la Région Nouvelle-Aquitaine et afin de définir un bouquet d'offre de mobilité adaptée à la diversité des besoins.

L'usage de mobilités plus durables, à l'image du covoiturage, sera encouragé. L'usage du vélo et plus largement des mobilités « actives » sera soutenu pour les déplacements de proximité (en lien avec les orientations et projets retenus en faveur du développement touristique).

Concernant l'accessibilité du territoire, la Communauté réaffirme l'importance des axes routiers. Elle restera vigilante sur l'ensemble des projets visant à améliorer la qualité et la sécurité des principales infrastructures desservant le territoire.

Cette 4^e orientation sera développée dans l'orientation 3 avec le volet spécifique sur la mobilité durable

5

ORIENTATION TRANSVERSALE**Adapter la gouvernance**

La mise en œuvre du Projet de territoire suppose que la communauté de communes et les communes membres disposent d'un cadre de travail et de coopération adapté à l'ambition poursuivie.

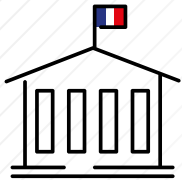
Cette ambition renouvelée, les transferts de compétences envisagées et les nouvelles compétences confiées aux intercommunalités, vont nécessiter une adaptation et un renforcement des moyens de la Communauté de communes et de ses outils dans les prochaines années afin qu'agents et élus puissent œuvrer dans des conditions optimales au service du développement du territoire.

Cette nécessité passe également par une optimisation des moyens entre la Communauté de communes, Loudun ville-centre et l'ensemble des communes membres à travers la mutualisation de différents services.

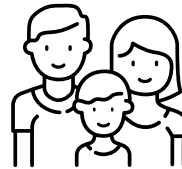
Cette 5^e orientation transversale portant, pour l'essentiel, sur le cadre organisationnel politique, réglementaire, technique et financier pour la réalisation du projet de territoire, elle est développée en suivant (pages S à Y)

B/ L'organisation règlementaire, politique, technique et financière au service des ambitions du projet de territoire

Pays Loudunais



45 COMMUNES
(et 7 associées)



24 290 HABITANTS

(suivant données INSEE date de référence statistique 2021)

Les Compétences

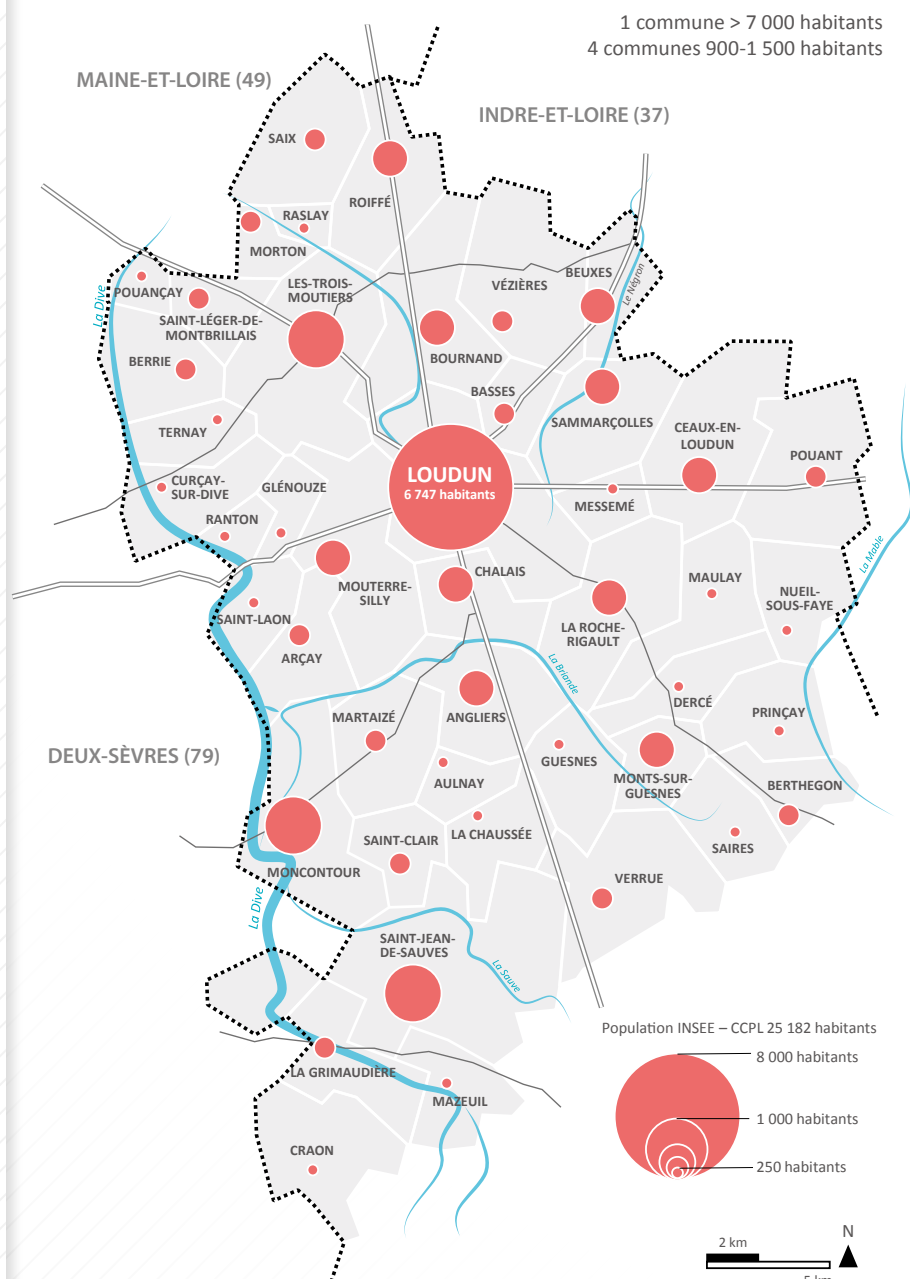
exercées par la Communauté de communes du Pays Loudunais

OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
- Développement économique et promotion touristique - Gestion de l'Office de tourisme
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Déchets
- Eau - Assainissement
- GEMAPI (*Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations*)

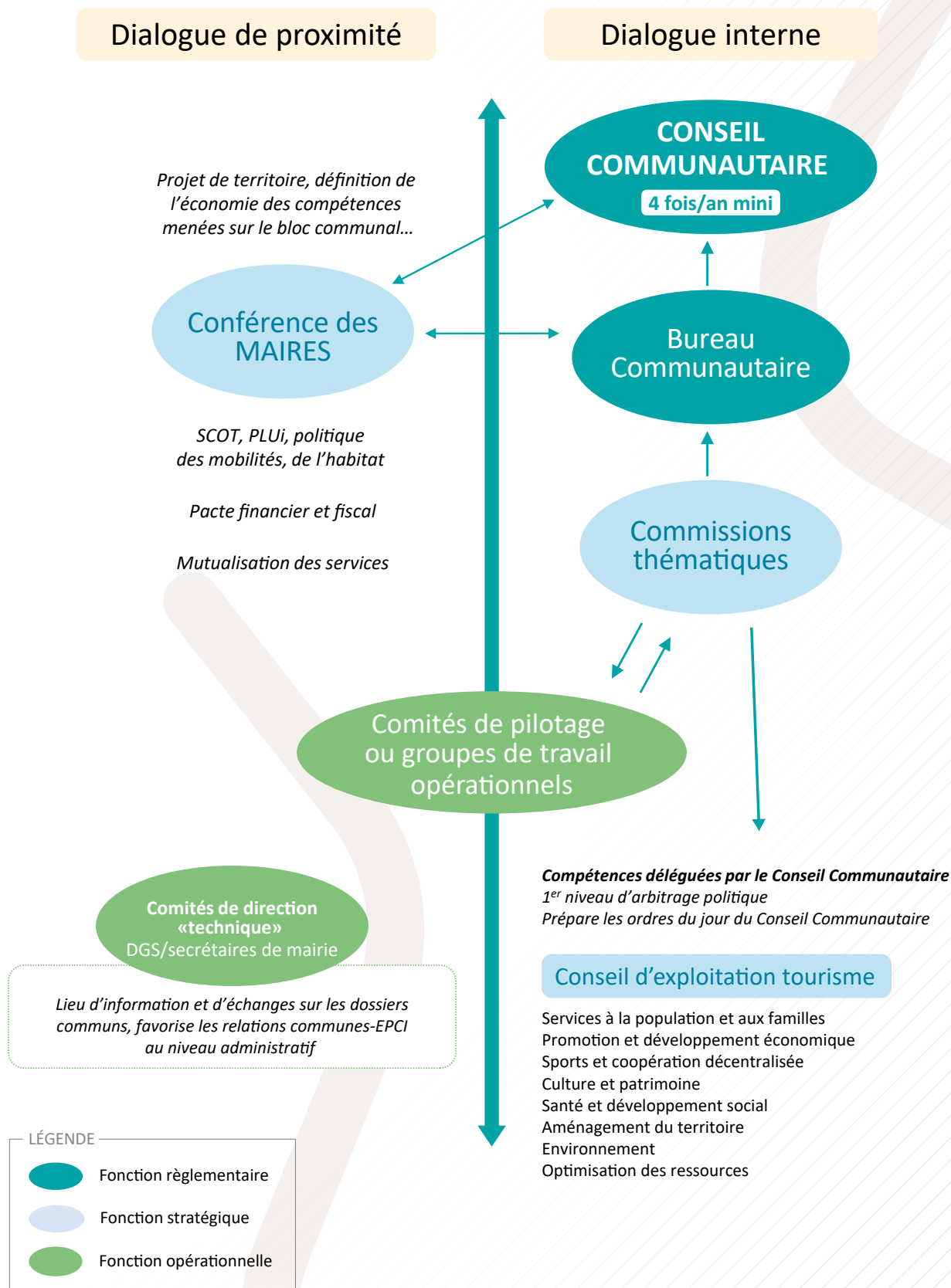
SUPPLÉMENTAIRES

- Protection et la mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Équipements scolaires, sportifs et culturels d'intérêts communautaires
- Politique de la ville
- Aménagement numérique
- Démographie médicale
- Construction, entretien et gestion d'équipements touristiques
- Actions touristiques
- Actions culturelles et vie associative
- Scolaire et périscolaire
- Petite enfance et soutien à la parentalité



la Gouvernance

Organisation de la gouvernance 2020-2026



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Il est composé de 67 élus communautaires, se réunit au minimum 4 fois par an pour débattre et décider des grands enjeux et grandes orientations politiques du territoire que sont les budgets (*emplois*), la stratégie fiscale et financière, l'aménagement du territoire (*ex. mobilités*), les politiques environnementales (*PCAET*). Il peut néanmoins se saisir des sujets délégués au bureau communautaire relatif au fonctionnement et à la gestion du patrimoine.

BUREAU COMMUNAUTAIRE



Joël DAZAS
Président de la Communauté de
communes du Pays Loudunais
Maire de Loudun



Édouard RENAUD
1^{er} Vice-Président :
Aménagement du territoire
Optimisation des ressources
Maire de Moncontour



Marie-Jeanne BELLAMY
2^e Vice-Présidente :
Promotion et développement
économique
Maires des Trois-Moutiers
Conseillère Départementale



Bruno LEFEBVRE
3^e Vice-Président :
Environnement
Maire de Curçay-sur-Dive



Sylvie BARILLOT
4^e Vice-Présidente :
Tourisme
Maire de Saix



Gilles ROUX
5^e Vice-Président :
Services à la population
et aux familles
2^e Adjoint de Loudun



Laurence MOUSSEAU
6^e Vice-Présidente :
Santé et développement social
1^{re} Adjointe de Loudun



Frédéric MIGNON
7^e Vice-Président :
Culture, patrimoine et
coopération décentralisée
Maire de Prinçay



Nathalie BASSEREAU
Maire d'Angliers



Pascal BRAULT
Maire de Ranton



James GARAUULT
Maire de La Roche-Rigault



Jean-Pierre JAGER
4^e Adjoint de Loudun



Bernard JAMAIN
Maire de Chalais



Werner KERVAREC
Maire de Guesnes



Christian MOREAU
Maire de Saint-Jean-de-Sauves



Philippe RIGAUULT
8^e Adjoint de Loudun



Claude SERGENT
Maire de La Grimaudière



Michel SERVAIN
Maire de Raslay



Bernard SONNEVILLE-COUPÉ
1^{er} Adjoint des Trois-Moutiers



Louis ZAGAROLI
1^{er} Adjoint de Moncontour



Alain NOÉ
Maire d'Arçay



Jacky GUIGNARD
Maire d'Aulnay



Monique VIVION
Maire de Basses



Jean-Paul FULNEAU
Maire de Berrie



Jean-Roch THIOLET
Maire de Berthegeon



Robert MONERRIS
Maire de Beuxes



Patricia CHAMPIGNY
Maire de Bourmand



Jean-Jacques BOURREAU
1^{er} Adjoint de Bourmand



Régis SAVATON
Maire de Ceaux-en-Loudun



Evelynne VALENÇON
Maire de Craon



Christophe BRUNEAU
Maire de Dercé



Quentin SIGONNEAU
Maire de Glénouze



Alain LEGRAND
Maire de La Chaussée



Nathalie LEGEARD
5^e Adjointe de Loudun



Bernadette VAUCELLE
5^e Adjointe de Loudun



Pierre DUCROT
6^e Adjoint de Loudun



Nicole BONNET
7^e Adjointe de Loudun



Jacques VIVIER
Conseiller municipal de Loudun
Maire délégué de Rossay



Romain BONNET
Conseiller municipal
de Loudun



Jean-Louis DOUX
Conseiller municipal
de Loudun



Anne-Sophie ENON
Conseillère municipale
de Loudun



Marie FERRÉ
Conseillère municipale
de Loudun



Michel JALLAIS
Conseiller municipal
de Loudun



Sandrine LAMBERT
Conseillère municipale
de Loudun



Marie-Pierre PINEAU
Conseillère municipale
de Loudun



Jean-Marc MUREAU
Maire de Martaisé



Pierre DURAND
Maire de Maulay



Patrice FRANÇOIS
Maire de Mazeuil



Isabelle FRANÇOIS
Maire de Messemé



Olivier BRIAND
Maire de Monts-sur-Guesnes



Bruno BELIN
1^{er} Adjoint de Monts-sur-Guesnes
Conseiller Départemental
Sénateur de la Vienne



Jean-Claude AUBINEAU
Maire de Morton



Alain ADHUMEAU
Maire de Mouterre-Silly



François PÉAN
Maire de Nueil-sous-Faye



Pierre CHAUVIN
Maire de Pouançay



Jacques PROUST
Maire de Pouant



Bruno VERDIER
Maire de Roiffé



Dominique BRUNET
Maire de Saint-Clair



Alexandra BAULIN-LUMINEAU
1^{re} Adjointe de
Saint-Jean-de-Sauves



Jérémie LANDRY
2^e Adjoint de
Saint-Jean-de-Sauves



Jean-François MARTIN
Maire de Saint-Laon



Philippe BATTY
Maire de
Saint-Léger-de-Montbrillais



Joël COMBREAU
Maire de Saires



Lysiane BERTON
Maire de Sammarçolles



Hugues MARTEAU
Maire de Ternay



Francis SICLET
Maire de Verrue



Jacky DURAND
Maire de Véziers

CONSEILLÈRES COMMUNAUTAIRES

L'EXÉCUTIF

L'exécutif est composé du président et de 7 vice-présidents. Le président dispose de pouvoirs propres conférés par la loi, ainsi que de compétences déléguées par le conseil communautaire.

Le bureau communautaire

Le bureau communautaire composé du président, vice-présidents et 12 membres élus par le conseil communautaire bénéficie de délégations de compétences du conseil communautaire pour pouvoir alléger le travail en Conseil de Communauté et fluidifier le rythme de travail avec les services. Il a également un rôle d'arbitrage sur des enjeux stratégiques.

LES COMMISSIONS

8 commissions thématiques débattent des enjeux transversaux des différentes politiques, proposent des orientations générales, et fixent, le cas échéant, le cadre de travail de groupes de travail plus opérationnels. Elles émettent également des avis consultatifs sur des affaires soumises au conseil communautaire. Elles sont présidées par le vice-président, ayant également délégation du président sur les mêmes thématiques (*cf. trombinoscope de l'exécutif*)

SANTÉ ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL 12 MEMBRES

Laurence MOUSSEAU, Gilles ROUX, Anne-Sophie ENON, Romain BONNET, Nathalie BASSEREAU, Monique VIVION, Bernard JAMAIN, Bruno BELIN, Olivier BRIAND, Christian MOREAU, Sylvie BARILLOT, Lysiane BERTON.

CULTURE, PATRIMOINE ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE 13 MEMBRES

Frédéric MIGNON Pierre DUCROT, Nathalie BASSEREAU, Monique VIVION, Bernard JAMAIN, Evelyne VALENÇON, Patricia CHAMPIGNY, Olivier BRIAND, Alain ADHUMEAU, Bruno VERDIER donne délégation à Thierry GRAVELLE, Alexandra BAULIN-LUMINEAU, Philippe BATTY, Sylvie BARILLOT.

SERVICES À LA POPULATION ET AUX FAMILLES 15 MEMBRES

Gilles ROUX, Laurence MOUSSEAU, Nathalie LEGEARD, Bernadette VAUCELLE, Marie FERRE, Romain BONNET, Nathalie BASSEREAU, Robert MONERRIS donne délégation à Marylène FLEURIAU, Evelyne VALENÇON, Bernard JAMAIN, Patrice FRANÇOIS, Louis ZAGAROLI, Alexandra BAULIN-LUMINEAU, Jérémie LANDRY, Lysiane BERTON.

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 14 MEMBRES

Marie-Jeanne BELLAMY, Gilles ROUX, Philippe RIGAULT, Jean-Louis DOUX, Marie-Pierre PINEAU, Nathalie BASSEREAU, Werner KERVAREC, Jean-Marc MUREAU, Pierre CHAUVIN, Jacques PROUST, Pascal BRAULT, Michel SERVAIN, Jean-François MARTIN, Philippe BATTY.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 25 MEMBRES

Édouard RENAUD, Nicole BONNET, Michel JALLAIS, Marie-Pierre PINEAU, Nathalie BASSEREAU, Alain NOÉ, Jacky GUIGNARD, Jean-Paul FULNEAU, Régis SAVATON, Bernard JAMAIN, Quentin SIGONNEAU, Werner KERVAREC, James GARAUULT, Bernard SONNEVILLE COUPÉ, Patrice FRANÇOIS, Isabelle FRANÇOIS, Olivier BRIAND, Alain ADHUMEAU, Pierre CHAUVIN, Michel SERVAIN, Bruno VERDIER donne délégation à Thierry GRAVELLE, Alexandra BAULIN-LUMINEAU, Lysiane BERTON, Hugues MARTEAU, Francis SICLET.

ENVIRONNEMENT 23 MEMBRES

Bruno LEFEBVRE, Jean-Pierre JAGER, Nicole BONNET, Sandrine LAMBERT, Jacques VIVIER, Nathalie BASSEREAU, Alain NOÉ, Monique VIVION, Jacky GUIGNARD, Jean-Paul FULNEAU, Régis SAVATON, Bernard JAMAIN, Claude SERGENT, Jean-Marc MUREAU, Patrice FRANÇOIS, Isabelle FRANÇOIS, Jean-Claude AUBINEAU, Jacques PROUST donne délégation à Catherine BRILLAULT, Pascal BRAULT, Michel SERVAIN, Philippe BATTY, Sylvie BARILLOT, Hugues MARTEAU.

OPTIMISATION DES RESSOURCES 14 MEMBRES

Édouard RENAUD, Laurence MOUSSEAU, Jean-Louis DOUX, Romain BONNET, Nathalie BASSEREAU, Robert MONERRIS, Evelyne VALENÇON, Quentin SIGONNEAU, Claude SERGENT, James GARAUULT, Jean-Marc MUREAU, Louis ZAGAROLI, Jean-Claude AUBINEAU, Christian MOREAU.

CONSEIL D'EXPLOITATION OFFICE DE TOURISME DU PAYS LOUDUNAIS 15 MEMBRES

Collège communautaire :

Sylvie BARILLOT Présidente, Alain BOURREAU, Vice-Président, Alexandra BAULIN-LUMINEAU, Marie-Jeanne BELLAMY, Werner KERVAREC (depuis le 19/09/2023), Bernard JAMAIN, Édouard RENAUD, Philippe RIGAULT.

Collège des représentants touristiques :

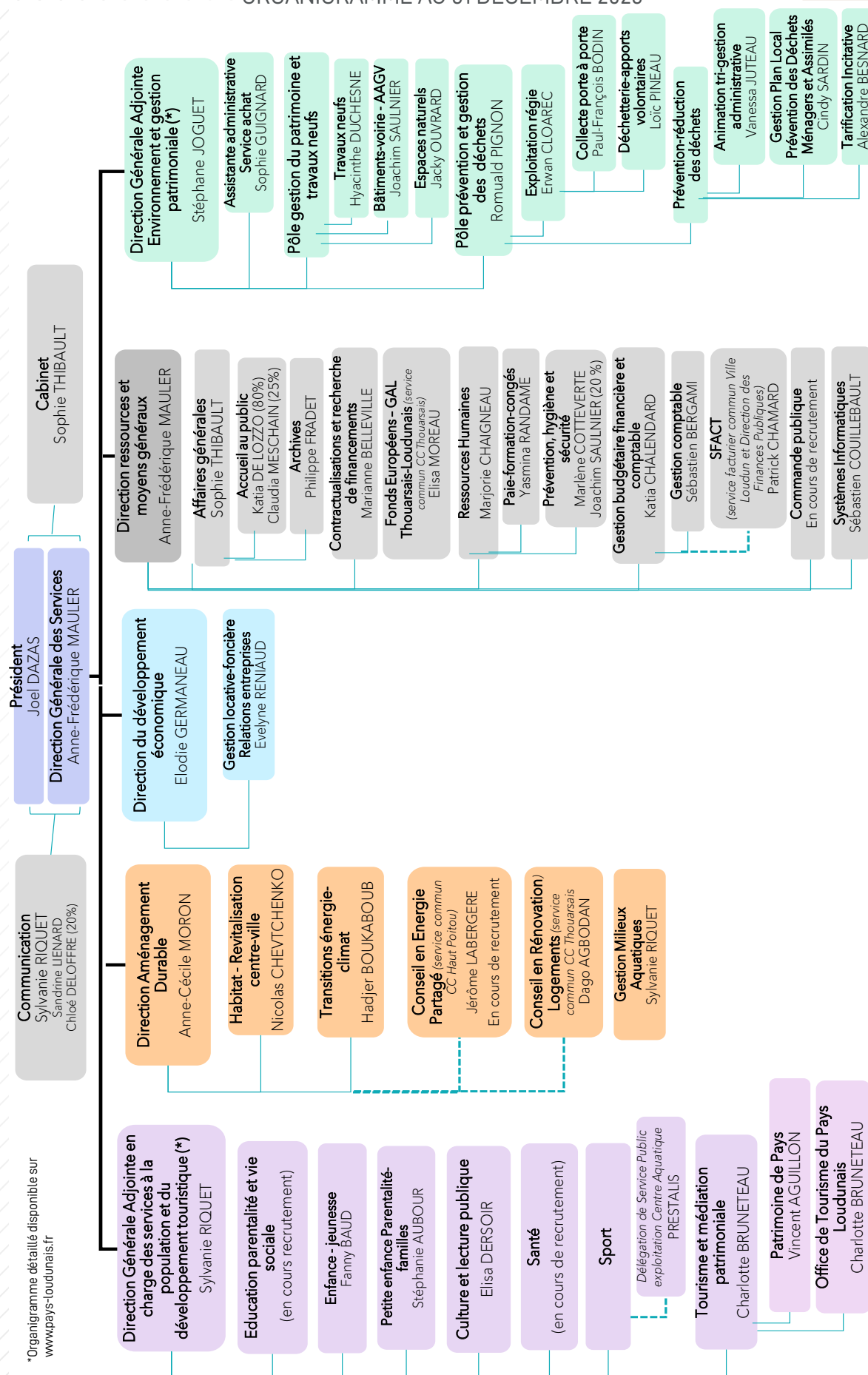
Représentant « vignerons » : Damien ROBERT Vice-Président, représentant « Produits du terroir » : Claude MONTIGNY, représentant « Restaurateurs » : Christophe BAILLARGEANT, représentant « Activités de loisirs » : Pierre-Antoine BARBOT, représentant « Associations touristiques » : Michel CHOLET, représentant « Hébergeurs » : Claudine GERMOND, représentant « Patrimoine » : Sébastien VEYRIN-FORRER.

La conférence des maires

Elle est composée des 45 maires du territoire ainsi que des vice-présidents non-maires. Elle se réunit au maximum 4 fois/an pour donner son avis sur les projets structurants pour le territoire ou impactant les compétences communales et intercommunales (*aménagement du territoire, projet de territoire, pacte financier et fiscal...*). Elle doit permettre de renforcer le dialogue entre les maires et la communauté de communes ainsi que la cohérence des actions sur le territoire.

Organisation des services

ORGANIGRAMME AU 31 DÉCEMBRE 2023



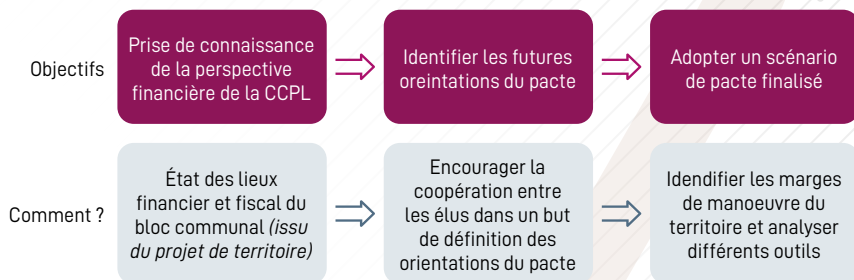
*Organigramme détaillé disponible sur www.pays-loudunais.fr

Pacte financier et fiscal

Adopté en décembre 2022, il régit les **relations financières entre la communauté de communes et des communes membres**, dans l'objectif de réflexion concertée face à la raréfaction de la ressource et à la baisse des dotations de l'État.

Il a pour objet de déterminer conjointement les leviers de financement mobilisables compte tenu des ambitions du projet de territoire et, de l'enjeu du maintien à un niveau satisfaisant de l'autofinancement de la CCPL.

Élaboration du Pacte financier et fiscal



La finalité du pacte :

- Accompagner le développement du territoire en trouvant de nouvelles marges de manœuvre pour la réalisation du projet de territoire ;
- Améliorer le niveau de solidarité financière et fiscale sur le territoire ;
- Maximiser le niveau des indicateurs financiers dans un but d'optimisation des ressources.

Les leviers adoptés au sein du pacte :

- Fixation dans l'attribution de compensation de l'enveloppe de FPIC complémentaire laissée à l'EPCI en 2022 ;
- Refacturation des futurs services communs via imputation sur l'attribution de compensation ;
- Reversement partiel de la taxe d'aménagement à la CCPL ;
- Partage de la taxe sur le foncier bâti perçue sur les zones (*bases futures*) avec la CCPL ;
- Mise en place d'un règlement de fonds de concours ;
- Hausse fiscale modérée (*TFB, TFNB, CFE*) ;
- Activation de la taxe de séjour ;
- Accompagnement de la montée en compétences de CCPL.

Plan Pluriannuel d'investissement

La mise en œuvre du projet de territoire s'accompagne du Plan pluriannuel d'investissement suivant :

Booster l'attractivité économique du Pays Loudunais

8 753 000 €

Recettes 3 446 000 €

Construire et affirmer une nouvelle offre touristique (950 500 €)

- ✓ Création d'un point d'accueil et de promotion touristique du territoire (Office de tourisme Nouvelle Génération)
- ✓ Mise en œuvre de la stratégie de développement touristique
- ✓ Rénovation et mise en valeur du patrimoine de Pays

Accueillir les entreprises, favoriser l'emploi (7 800 000 €)

- ✓ Construction d'une pépinière d'entreprises
- ✓ Nouvelle Zone Industrielle à Loudun
- ✓ Valorisation et optimisation de l'offre foncière économique (étude en cours)

Bien vivre en Pays Loudunais

1 475 000 €

Recettes 766 000 €

Adapter l'offre culturelle et de loisirs aux besoins des habitants (330 000 €)

- ✓ Développement du réseau de lecture publique

Développer le niveau de service et d'équipement aux habitants (755 000 €)

- ✓ Développement de l'offre de santé (aménagement de la Maison de santé des Trois-Moutiers)
- ✓ Harmonisation de l'offre éducative (étude à lancer en 2024)

Répondre aux besoins de logement (390 000 €)

- ✓ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU Loudun)

Être acteur de la transition écologique et énergétique

3 062 000 €

Recettes 966 000 €

Réduire les déchets et valoriser la ressource (2 126 000 €)

- ✓ Mise en œuvre de la TEOMI, gestion des biodéchets

Sobriété et performance des bâtiments (715 000 €)

- ✓ Rénovation énergétique du bâtiment Téléport 6
- ✓ Conseil en Énergie Partagée (mutualisé avec la CC Haut-Poitou)
- ✓ Service Rénov (mutualisé avec la CC Thouarsais)

Encourager la production de mix énergétique (162 000 €)

- ✓ Schéma des Énergies Renouvelables (étude à lancer en 2024)
- ✓ Autres engagements Territoires à Énergie POSitive (TEPOS)

Développer l'usage d'une mobilité durable (59 000 €)

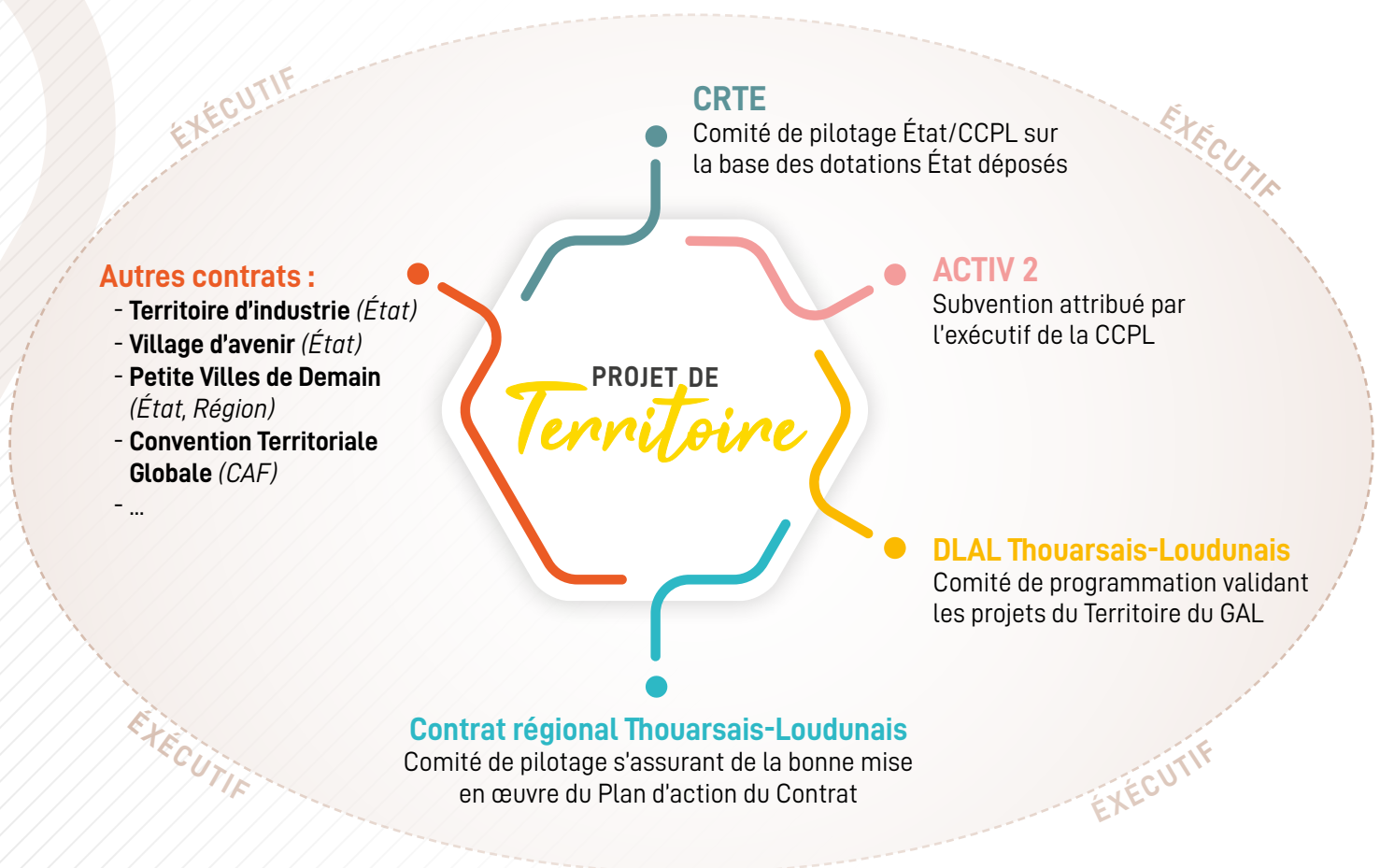
- ✓ Plan de mobilité-schéma cyclable (étude en cours)

Ingénierie financière

En septembre 2023, la communauté de communes a créé un nouveau service **d'ingénierie financière au profit des communes et de l'intercommunalité pour accompagner le développement des projets** répondant aux priorités du projet de territoire. Il est composé d'une chargée de mission (*catégorie A*) à temps complet.

C'est ainsi que ce service :

- Pilote et suit les politiques contractuelles avec l'État, la Région, le Département ainsi que le programme européen Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) Thouarsais-Loudunais* ;
- Recherche les subventions et financements, suit et accompagne les 45 communes et la Communauté de communes au montage des plans de financement des projets ;
- Développe et mobilise un réseau avec les partenaires institutionnels et financiers pour financer les projets communautaires et communaux répondant aux enjeux du projet de territoire.



2023 : AVANCEMENT DE LA CONTRACTUALISATION AVEC L'EUROPE ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

CONTRACTUALISATION AVEC L'EUROPE

Préparation du conventionnement du « Développement Local par des Acteurs Locaux (DLAL) Thouarsais-Loudunais » avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Grâce au dispositif « Développement Local par des Acteurs Locaux (DLAL) Thouarsais-Loudunais », entreprises, associations, collectivités vont pouvoir mobiliser plus de 2 millions d'euros de fonds européens (*FEDER Objectif 5 et LEADER*) sur 6 ans afin de rendre le territoire plus attractif et écologique mais aussi contribuer au maintien et à l'accueil de nouveaux habitants.

2023 a été l'année de la préparation du conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine, Autorité de gestion du volet territorial des fonds européens. La convention a été signée en mars 2024.

GAL
GROUPE
D'ACTION
LOCALE



Union Européenne
La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



CONTRACTUALISATION AVEC LA RÉGION

Signature avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes du Thouarsais du Contrat de développement et de transitions Thouarsais - Loudunais 2023-2025.

Le 26 avril 2023, les Communautés de communes du Pays Loudunais et du Thouarsais ont contractualisé pour la deuxième fois, avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2023-2025.

Le Contrat de développement et de transition 2023-2025 s'organise en 3 ambitions majeures que sont :

- Développer l'attractivité du territoire de manière durable et équilibrée ;
- Valoriser le bien vivre sur tout le territoire : Faire de la ruralité un atout ;
- Développer la transition écologique de manière équilibrée sur le territoire.

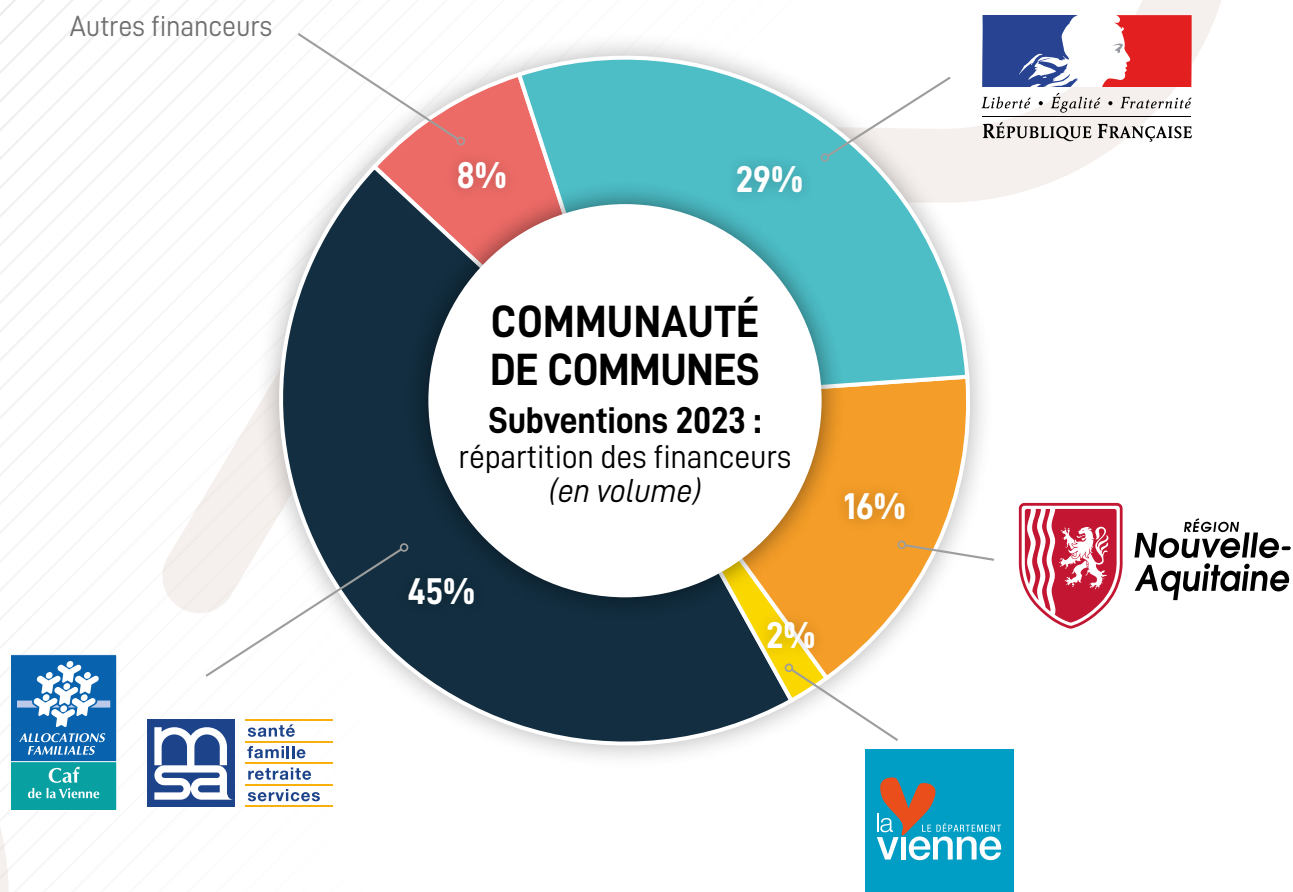
Il permet de mobiliser des financements régionaux pour soutenir les projets publics et associatifs répondant aux priorités régionales.



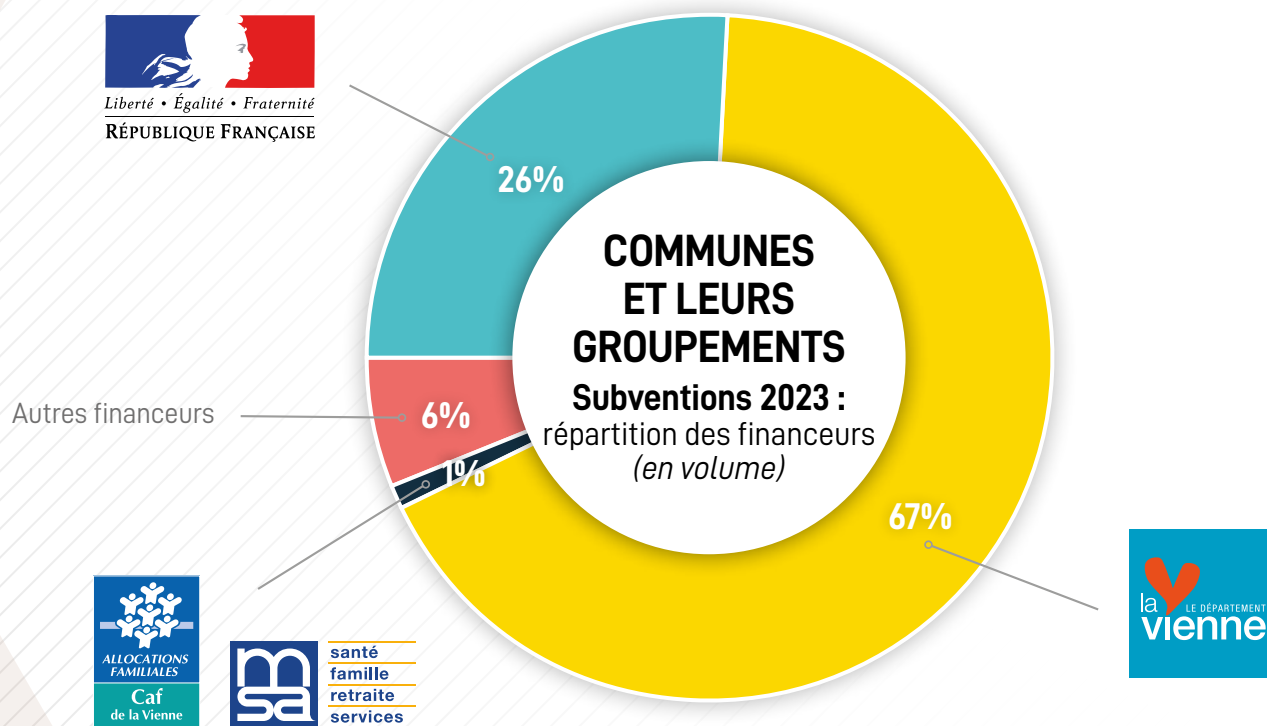
PROJETS ACCOMPAGNÉS EN 2023 SUR LE TERRITOIRE LOUDUNAIS

Axes projet de territoire	Sous-axes du Projet de territoire	Nombre de projets CCPL	Nombre de projets communes	Exemples de projets accompagnés et financés
Axe 1 Booster l'attractivité économique	Tourisme - Patrimoine	3	12	- Schéma de la Randonnée - Patrimoine : Eglises, Moulins - Aménagement d'une aire de camping-car de l'Étang de Guesnes
	Accueil des entreprises - Emploi	1		- Plan de renouvellement foncier économique (ZAE)
Axe 2 Bien vivre	Politique Globale et Parcours éducatif « 0-11 ans »	19	5	- Convention Territoriale Globale (CTG) : périscolaire, accueil Petite Enfance, plan mercredi... - Territoire numérique éducatif
	Offre culturelle et de loisirs	3	5	- Festival du Livre Jeunesse en Pays Loudunais, Lecture Publique... - Terrain multisport
	Revitalisation de la Ville Centre	3	1	- OPAH -RU de Loudun - Démolition de l'îlot des Marchands
	Logements	2	3	- Aire d'accueil des gens du voyage - Réhabilitation d'une friche en logement
	Garde individuelle et collective de la petite enfance		1	- Maison d'assistants maternels
	Services et équipements communaux		24	- Rénovation des bâtiments communaux, achats de matériels...
	Aménagement urbain		11	- Aménagement du centre-bourg
	Aménagement urbain : sécurisation - voirie		36	- Aménagement sécuritaire de voirie
	Commerces de proximité		2	- Boulangerie
	Offre de soin	2		- Programme Prévention Santé pour les publics fragiles et accompagnement des aidants
Axe 3 Transition Écologique et Énergétique	Réduire les déchets et valoriser la ressource	3		- TEOMI, Plan de gestion des biodéchets et Foyers Z'héro déchets
	Sobriété et performance des bâtiments	1	6	- Rénovation énergétique du bâtiment Téléport 6 - Rénovation énergétique des écoles
	Energie renouvelable et mix énergétique	1		- Dispositif Territoire à énergie positive (TEPOS)
	Encourager les pratiques durables		11	- Vergers, gestion des eaux pluviales
	Mener une action volontariste pour réduire les consommations d'énergies		2	- Modernisation de l'éclairage public
	Usage d'une mobilité plus durable	1		- Schéma Cyclable de Territoire et Plan Mobilité

RÉPARTITION DES FINANCEURS SUR LE TERRITOIRE



Taux d'aides sur le Pays Loudunais en 2023 : 40%



La concrétisation des ambitions

présentation de l'avancement des projets

A/ Booster l'attractivité économique du Pays Loudunais

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



MOYENS HUMAINS

2 agents (1,8 ETP)



MISSIONS DU SERVICE

Le service développement économique propose un accompagnement de proximité personnalisé et une offre adaptée de services :

Accueil des porteurs de projet

- Accompagnement au montage de projet et à la constitution des dossiers
- Recherche de solution de financement
- Mise en relation avec les partenaires
- Prospection foncière et immobilière

Animation économique

- Analyse du tissu économique
- Promotion du territoire
- Participation à des salons
- Actions de communication
- Animation du réseau, Club des entreprises
- Suivi des actions en liens avec les circuits courts

Gestion immobilière

- Parc locatif de bâtiments artisanaux et de bureaux
- Ventes de terrains et bâtiments à vocation économique
- Suivi des projets immobiliers de la CCPL : pépinière d'entreprises, réhabilitation du Centre d'accueil des entreprises et des ateliers relais

ACCUEILLIR LES ENTREPRISES, FAVORISER L'EMPLOI

Les projets pilotés par le service : actions prioritaires du projet de territoire



Pépinière et réhabilitation du Centre d'Accueil des Entreprises (CAE)

La Communauté de communes entend mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer la dynamique des entreprises locales et permettre l'accueil de nouvelles entreprises et activités.

Parmi les objectifs retenus du projet de territoire, une des actions prioritaires est la création d'une pépinière d'entreprises sur le Viennopôle de Loudun afin d'y animer un réseau d'entreprises. En effet, la mise en place d'un dispositif d'animation pérenne favorise l'émergence de synergies et de collaborations fructueuses entre les entreprises, et par conséquent, contribue à accroître leur capacité d'innovation et à valoriser leur image.



Ainsi l'année 2023 a été le moment fort de la réalisation du programme de cet investissement qui a pour ambition de :

- Accompagner et structurer le parcours immobilier des entreprises jusqu'à leur autonomie ;
- Faciliter la création d'entreprises, les initiatives privées, en proposant une solution immobilière simple, agile, continue, à coût maîtrisé ;
- Proposer une animation du site qui encouragera les échanges entre entreprises ;
- Favoriser l'éco conception et garantir l'intégration des nouvelles constructions et des immeubles réhabilités dans leur environnement immédiat.

La réhabilitation du CAE intégrera des espaces de coworking, des bureaux à la location, des salles de formation, un espace de reprographie, une salle de convivialité pour les occupants site. À l'étage, une grande salle équipée (*visio et enregistrement*) sera à usage des conseils communautaires ou de conseils d'administration d'entreprises.

La réflexion est également menée sur l'aménagement des espaces publics, le stationnement des véhicules : création de places et de bornes de recharge électrique, stationnement vélos....

Tout est mis en œuvre pour inscrire le tout dans la nouvelle génération de parcs industriels et créer un tissu économique diversifié, porteur d'évolutions.



Fin 2023, la commission d'appel d'offres a lancé un concours pour désigner le maître d'œuvre. C'est le groupement Poggi Architecture qui réalisera ce projet communautaire d'envergure tout début d'année 2024.

Budget prévisionnel : 3 550 000 euros (*hors maîtrise d'œuvre, missions annexes et prime concours*).

2024 sera consacrée aux études ; début des travaux en 2025.



Création d'une nouvelle Zone Industrielle à Loudun

La collectivité se retrouve face à une situation complexe : celle de poursuivre l'accueil de nouvelles entreprises et d'accompagner le développement de celles en place, tout en s'inscrivant durablement dans la sobriété foncière et le « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) » ainsi que la maîtrise des ressources en eau, énergie, la préservation de la biodiversité, etc.

L'accueil de nouvelles entreprises ainsi que l'aide à leur développement et à leur croissance sur notre territoire font partie des priorités, dans un contexte de pression foncière forte sur la zone majeure qui est la Zone industrielle du viennopole de Loudun.

Un inventaire exhaustif des Zones d'Activités Economiques (ZAE) mené en 2023/2024 a démontré que la ZI de Loudun, zone majeure est presque totalement occupée. Les quelques rares espaces disponibles propriété de la CCPL sont en cours de cession, et prochainement occupés. Or, deux des principales entreprises du territoire de la communauté situées sur le Viennopôle ont des projets de déploiement de leurs activités ; leur site d'implantation et les abords ne permettent aucune possibilité d'implantation.

Sous l'impulsion de la politique de développement économique locale, la création de la nouvelle zone d'activité industrielle (ZI) a émergé comme une réponse aux besoins des entreprises locales.

Avec une bonne accessibilité routière, elle va jouer un rôle crucial en tant que réserve foncière immédiatement disponible pour stimuler le développement économique du territoire.

Cet espace est donc envisagé sur une zone d'environ une dizaine d'hectare au nord de la départementale en face de la Zone industrielle actuelle de Loudun.

En amont des autorisations pour construire une zone industrielle de cette ampleur, la Communauté de Communes a mené des études de faisabilité : études des zones humides, faune-flore, paysages et agricoles afin d'affiner son projet et de l'optimiser dans le cadre de la loi Climat résilience et ZAN. Ces études menées en 2023 ont ainsi permis d'entamer en 2024 un dessin plus approprié du futur projet en prenant en compte les préconisations des résultats des études citées. Ainsi, le projet va pouvoir s'amorcer en 2024.

Territoire d'industries : le Pays Loudunais de nouveau parmi les territoires retenus

Dans un contexte où la mondialisation des économies est profondément remise en cause par des nécessités de durabilité et de souveraineté, la stratégie économique nationale se penche globalement vers la réindustrialisation et la relocalisation des filières économiques stratégiques.

Dans ce cadre, les politiques contractuelles de relance - et aujourd'hui les politiques nationales d'accélération des transitions - ont permis de s'accorder sur des stratégies économiques territoriales volontaristes en concertation avec tous les acteurs locaux.

Lancé en 2018, le programme national « Territoires d'industrie » est une stratégie de reconquête industrielle par et pour les territoires. Ils présentent une forte identité et un savoir-faire industriel. Déjà engagés dans la première phase du

CHIFFRES CLÉS

de l'emploi en Pays Loudunais



4 276

SALARIÉS EN 2023

+ 0,9% en décembre 2022

(hors agriculture, administration publique, éducation marchande et salariés à domicile employés par un particulier)



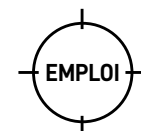
12 410

RECRUTEMENTS EN 2023

dont 21,5% en intérim

Types de recrutements sur le territoire en 2023 :

Agriculture	1558	-0,1%
Industrie	237	+28,1%
Construction	157	-15,1%
Commerce	521	-14,2%
Services	7273	-35,7%



6,7%

DE CHÔMAGE

Décembre 2023 (6,3% en 2022)

Taux national en déc. 2023 : 7,5 %

En 2023, le pays loudunais affiche un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale de 0,8%. Les effectifs salariés sont en progression de 0,9% par rapport à fin 2023.

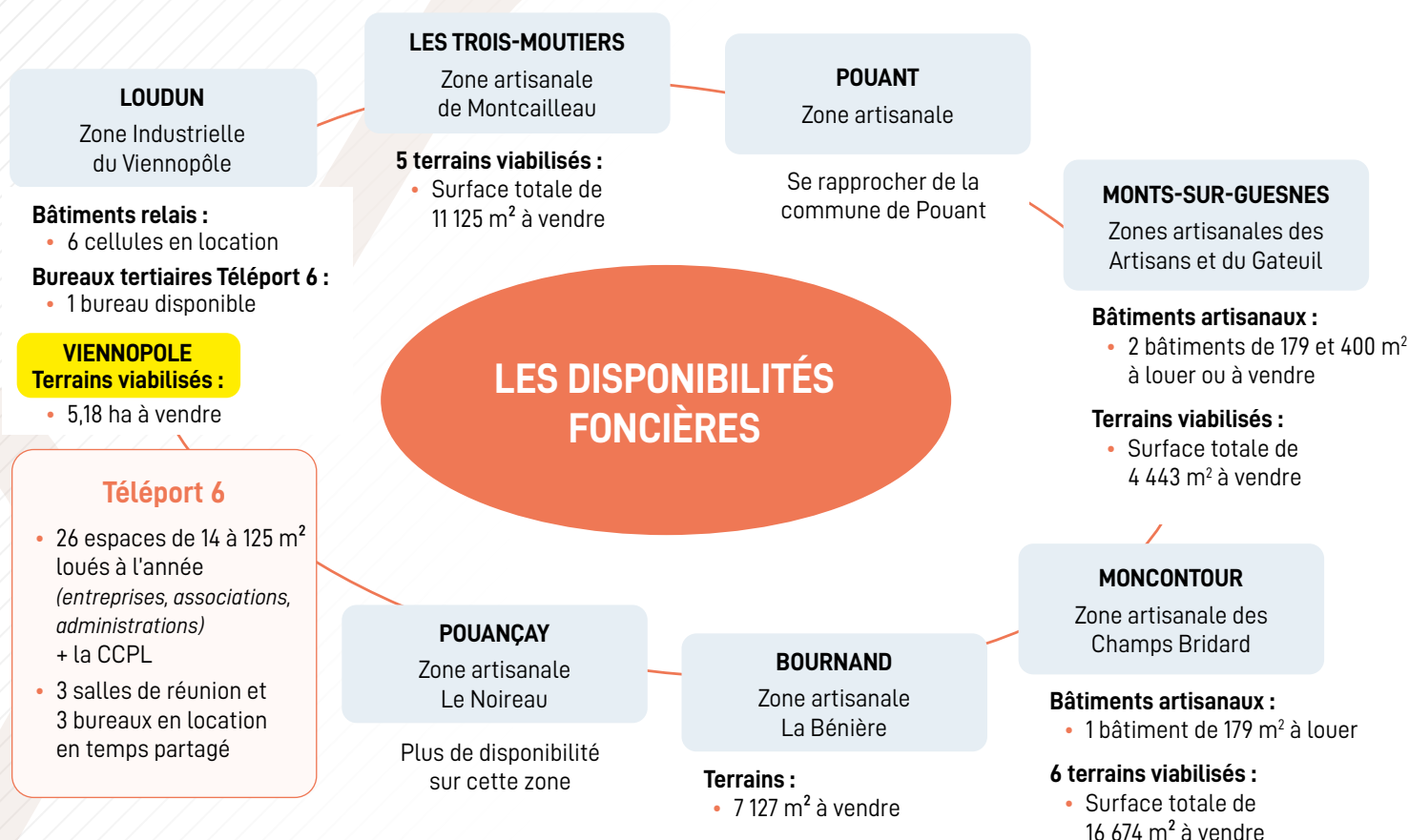
Il est à noter que la majorité de ces recrutements se sont effectués dans l'industrie qui reste très porteuse sur le territoire.

Source ARCOSS - Observatoire Pôle Emploi - zone de Loudun

programme « Territoires d'industrie », entre 2018 et 2022, le Thouarsais et le Loudunais, ont de nouveau été retenus en septembre 2023 pour intégrer la deuxième phase du dispositif (2023-2027).

Le programme s'articule autour de quatre axes majeurs :

- 1/ Accélérer la transition écologique et énergétique des Territoires d'industrie.
- 2/ Faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux, pour un développement d'excellences de nos filières locales.
- 3/ Lever les freins au recrutement et rendre plus attractif les métiers de l'industrie.
- 4/ Mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels comme les collectivités.



Stratégie foncière et locative en vue de favoriser les nouvelles implantations et/ou créations d'entreprises

La Communauté de communes est propriétaire de fonciers viabilisés sur 5 zones artisanales et 1 zone industrielle. La collectivité propose une offre immobilière de location et de vente sur les zones d'activités économique afin de répondre aux demandes d'installation des entreprises sur le territoire.

Tarif de vente pour toutes les zones d'activités du territoire : 5€ HT/ m².

Le restaurant de la Maison de Pays au service de l'attractivité économique et touristique du territoire

En début d'année 2023, les travaux de rénovation du restaurant de la Maison de Pays ont été achevés. Après la reprise totale de la cuisine composée de nouveaux équipements, la salle de restaurant a fait l'objet d'une rénovation importante. Un système de chauffage et ventilation performant est installé en vue de réduire les consommations énergétiques. Un nouvel agencement de l'espace restaurant a été travaillé ; permettant à la CCPL de mettre à la disposition d'un restaurateur un outil performant et proposer une cuisine de qualité.

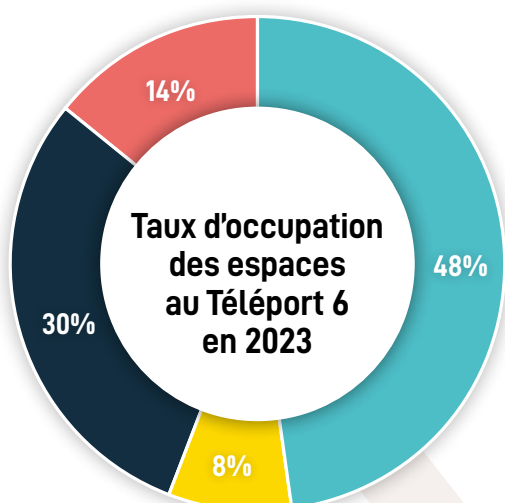
Après des débuts très encourageants, le premier exploitant a souhaité mettre un terme à cette aventure et cesser son activité en avril 2023.

La CCPL a alors tout de suite lancé un appel à projet pour retrouver le restaurateur qui ferait vivre ce lieu

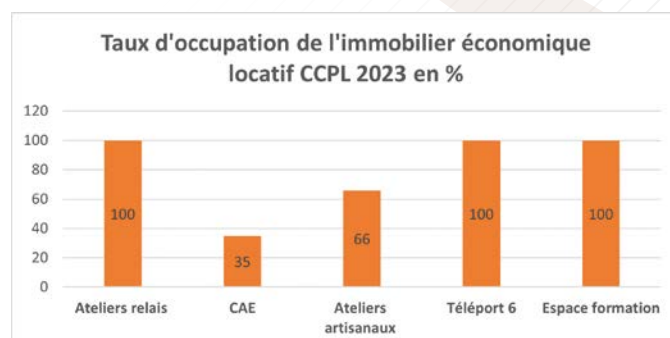


emblématique. Après un premier jury infructueux, l'été 2023 a permis d'avoir plusieurs candidatures qui ont été reçues par un jury d'élus et de professionnels afin de retenir la candidature d'une figure connue sur le Pays Loudunais. Ainsi M. PINEAU Raphaël, a repris le bail commercial sous l'enseigne « Auberge de la Briande », répondant ainsi à l'appel à projet tant dans le type de cuisine qui y est proposée que sur les horaires d'ouvertures à la clientèle souhaitée par les élus.

Taux d'occupation de l'immobilier d'entreprises



■ CCPL
■ Location
■ Occupation gratuite ou juste paiement des charges
■ Temps partagé



Accompagnement des entreprises en projet de développement en lien avec les services de la Région

Les aides aux entreprises 2023 :

INITIATIVE VIENNE		AIDES RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE (SRDEII)		Dispositif d'aide aux TPE - CCPL
Prêt 0%	Sub'Emploi	TPE	INDUSTRIES	
1 dossier création 1 PHS : 5 000€ 1 dossier reprise 1 PH : 7 000€	2 entreprises aidées 2 emplois créés 2 x 2 000 €	2 dossiers financés : 1 prêt création 6 000€ 1 prêt transmission reprise 5 000€	3 dossiers subventionnés : 2 subventions à l'investissement 268 840€ 1 subvention à la transformation numérique 56 115€	1 entreprise soutenue par aide directe
12 000 €	4 000 €	11 000 €	324 955 €	1 514 €

CONSTRUIRE ET AFFIRMER UNE NOUVELLE OFFRE TOURISTIQUE



Stratégie de développement touristique et plan d'action

En juillet 2022, la Communauté de communes a élaboré son projet de territoire qui s'inscrit dans une perspective de développement respectueuse des défis de la transition écologique, en réponse aux besoins des habitants et des acteurs du territoire. La stratégie de développement touristique a fait l'objet d'un profond travail pour préciser les actions à mener dans les prochaines années.

Les objectifs de l'étude confiée à MDP Consulting portaient sur la consolidation de la stratégie de développement touristique du Loudunais, la déclinaison du plan d'actions et l'adaptation des statuts et de la gouvernance de l'Office de tourisme.

L'enjeu pour le territoire est d'être une destination plus riche, mieux organisée et plus visible ; pour ce faire, la stratégie touristique se fonde sur les 3 atouts du territoire que sont :

- Les châteaux majeurs et les destinations que constituent le Center Parcs, le Domaine de Roiffé et les châteaux de la Mothe-Chandeniers et de Monts sur Guesnes ;
- La vigne et la viticulture ;
- L'offre de balades et d'itinérance, en particulier concernant le cyclotourisme.

Approuvée en juillet 2023 à l'issue d'un travail de concertation, la stratégie touristique du Loudunais a été approuvée, elle repose sur 4 axes :

1. Construire et développer l'offre d'activités ;
2. Organiser, structurer, professionnaliser l'offre et les acteurs ;
3. Impliquer la population et les acteurs locaux ;
4. Rendre plus visible le territoire : promotion, communication.

Les premières actions mises en œuvre sont :

- Définition du schéma de la randonnée ;
- Définition du positionnement touristique durable de la Dive ;
- Changement de statuts de l'Office de tourisme du Pays Loudunais dans le but de développer la stratégie de commercialisation ;
- 1^{er} Concours photos des « Ambassadeurs du Loudunais » ;
- Définition de la stratégie de communication touristique.

Afin d'organiser, structurer et professionnaliser l'offre et les acteurs, l'OTPL se dote de nouvelles compétences et de nouveaux moyens notamment avec le recrutement d'un chargé de commercialisation pour élaborer une stratégie commerciale et rendre sa notoriété au Loudunais.

OFFICE DE TOURISME DU PAYS LOUDUNAIS



MOYENS HUMAINS

7 agents titulaires et
1 agent contractuel (6,9 ETP)



MISSIONS DU SERVICE

Assurer la promotion du territoire

- Mettre en place une relation avec chaque prestataire touristique
- Connaître l'offre touristique du territoire et des alentours
- Participer à des salons touristiques et événementiels
- Mener des actions de communication

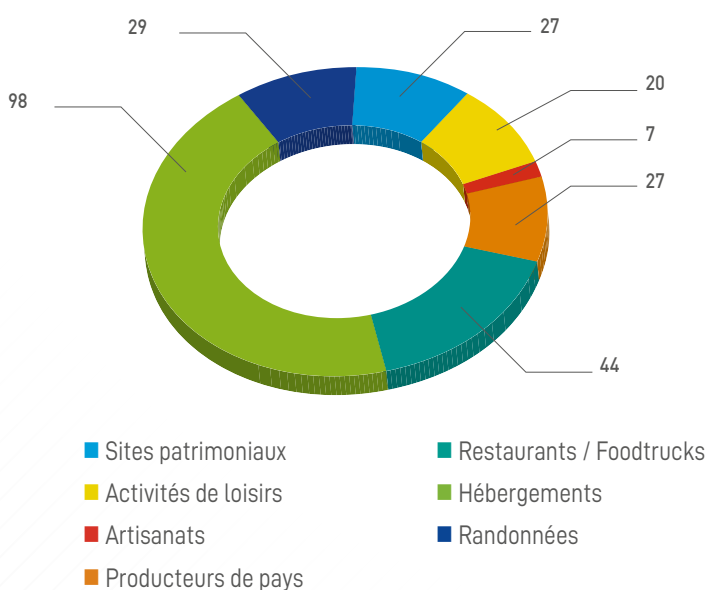
Assurer l'accueil des clients

- Accueil personnalisé et conseil en séjour adapté
- Inciter le client à rester sur le territoire

Développer l'offre touristique

- Développer les partenariats (ACAP, Région, Territoires voisins...)
- Travailler avec les prestataires en ateliers thématiques
- Développer les animations

L'offre touristique en Loudunais



229 prestataires adhérents
en 2023 contre 225 en 2022.

37,7% de l'offre est représentée par les **sorties** (sites touristiques, randonnées, activités, producteurs et artisanat).
Ce chiffre est stable par rapport à 2022.

43,5% de l'offre touristique sur le Loudunais est composé d'**hébergements** ce qui est comparable à 2022.

19% de l'offre est une offre de **restauration** qui est en progression d'un point par rapport à 2022 avec une offre de restauration rapide en hausse.

Indicateurs touristiques



10 754 VISITEURS
accueillis en 2023

-11 % par rapport à 2022

L'année 2023 a été une année en deux teintes : des ailes de saisons très plébiscitées par les vacanciers et les mois estivaux boudés avec une météo capricieuse. La fréquentation reste cependant en hausse à l'année témoin de 2019. Les Français sont partis plus souvent en week-end, on note un petit sursaut de la clientèle étrangère.



1 148 779 NUITÉES en 2023
(dont 979 707 nuitées au Center Parcs)

-0,32 % par rapport à 2022

Au vu de la diminution de la fréquentation touristique de 2023, le nombre de nuitées sur le territoire est tout naturellement en baisse. En 2023, l'Office de tourisme du Pays Loudunais a accompagné les hébergeurs dans la qualification de leur offre (18 classements ont été effectués en 2023 contre 10 en 2022).



36 DATES D'ANIMATIONS (Secrets de Pays, le programme de visites, Invitations des vignerons, VVR et JEP) contre 22 en 2022,

sans compter les visites guidées individuelles et groupes : 5 324 personnes ont participé aux visites proposées par l'OT (visite de ville de Loudun, donjon de Moncontour, Tour Carrée de Loudun)

- 107 personnes aux Secrets de Pays ;
- 64 aux balades du ventre ;
- 14 enfants aux ateliers nichoirs ;
- 45 personnes aux sorties nature ;
- 1200 personnes aux Invitations des vignerons ;
- 450 personnes aux Vignes Vins Randos ;
- 150 personnes aux Journées Européennes du Patrimoine.

2 785,75€ DE RECETTES
+39 points par rapport à 2022

Cette augmentation s'explique par la diversité de l'offre boutique notamment avec l'achat de nouveaux livres locaux en 2023.

Indicateurs administratifs

1 LANCEMENT DE SAISON
4 CONSEILS D'EXPLOITATION
3 ÉDUCTOURS
1 APÉRO DES PROS

Indicateurs communication

5 000 GUIDES
TOURISTIQUES

3 000 DÉPLIANTS
des « rendez-vous
de l'Office de tourisme »

2 000 BROCHURES
Secrets de pays

1 000 DÉPLIANTS des Journées
Européennes du Patrimoine



1 097 550 VISITEURS

- 979 707 visiteurs au Center Parcs
- 87 082 visiteurs pour le patrimoine castral
- 19 544 joueurs Terra Aventura
- 11 217 visiteurs autres (loisirs, producteurs...)
- 593 emplois privés et publics liés au secteur du tourisme et des loisirs, soit 14% des emplois salariés privés du territoire
- près de 27 000 000€ de CA, (calculé entre les retombées directes et indirectes sur le territoire)

Les principaux projets 2023 :

- Lancement d'une réflexion sur la modernisation du sentier du Pé de Jojo à Loudun ;
- Écriture de la Stratégie tourisme globale ;
- Étude sur le positionnement touristique durable de la Dive ;
- Lancement de l'application touristique ;
- Nouveau parcours de Terra Aventura à Roiffé/Saix.

Les perspectives 2024

- Lancement du schéma de la randonnée
- Recrutement d'une agence de communication pour développer une stratégie de communication touristique
- Travaux sur le changement de statuts de l'Office de tourisme
- Écriture d'une stratégie commerciale

PATRIMOINE DE PAYS ET PATRIMOINE NATUREL



MOYENS HUMAINS

7 agents

Sauvegarder et valoriser le patrimoine de pays et le patrimoine naturel

Patrimoine néolithique

partenariat CCPL / Ville de Loudun

Accompagnement des projets scientifiques menés par les archéologues.

- Accueil des fouilles archéologiques d'août 2023 à Saint-Léger-de-Montbrillais – 1 visite de restitution élus et partenaires. 3 visites grand public. Au total, plus de 150 personnes accueillies pour cette session 2023.
- Entretien des 15 sites mégalithiques par les agents
- 3 nouvelles collections découvertes et inventoriées (88 collections au total depuis 2015).
- 2 nouveaux sites à silex découverts et inventoriés en 2023 suite aux prospections pédestres – remise des bilans à la DRAC.
- Rédaction des bilans PCR 2023 – coordination de l'axe inventaire et mise en valeur des collections et des sites dans le cadre du PCR de Vincent ARD (CNRS Toulouse).

Médiation – mise en valeur

Valorisation du site mégalithique de Saint-Laon – la restauration et la mise en sécurité du dolmen de Chante-Brault IV ont été menés à bien. Coordination du comité de pilotage. Franc succès de l'opération – restauration louée par tous les intervenants. Une opération mise en valeur est lancée pour 2024 en lien avec le service Tourisme : le but est l'aménagement touristique du dolmen à l'horizon 2025. Pas de Fêtes Néodyssée en 2023, année de transition (importante session en 2024 à Bougon).

Actions ponctuelles : journées archéologiques, journées du patrimoine. Une centaine de visiteurs au total.

Odyssée blanche – mise en valeur des sources

221 sites entretenus chaque année par les agents des services extérieurs.

Programme Odyssée Blanche 2023 : quelques

améliorations techniques sur les sites de Jussé, Taille-Petit ou encore Lourdines permettent d'anticiper les prochaines ouvertures des sites aux publics en 2025 – le coût excessif des panneaux routiers (grosse augmentation des matériaux de fabrication en 2023) incite à revoir le programme de signalisation routière, repoussé dès lors à 2024-2025.

Diversifier l'offre touristique en créant un réseau de sentiers aménagés

Route touristique du vignoble

- Entretien du balisage par les agents : un passage des équipes en juin 2023.

Sentiers pédestres

- 22 sentiers pédestres créés depuis 2010 : 500 km environ de sentiers balisés traversant le territoire de 30 communes. Entretien des balises directionnelles par les agents (un passage annuel environ 20 jours agent). Partenariat avec les communes qui gèrent le broyage des chemins.

Sentiers de découverte et d'interprétation

- 72 km au total pour 4 sites :
 - Ligne verte : 14 km cyclo, équestre, pédestre
 - Pé de Jojo : 3 km – pédestre
 - Sentes de Fendoire : 5 km – pédestre
 - Sente Divine : 50 km – pédestre, équestre
- Implication forte du service extérieur : estimation de 145 à 160 jours agent pour le seul entretien annuel.
- Création et entretien des mobiliers et du cheminement.
- Un audit a été lancé par le service tourisme – le site du Pé de Jojo a été visité par le comité de pilotage et a fait l'objet en 2023 d'un programme de rénovation (voir bilan tourisme).

Améliorer le cadre de vie, renforcer la biodiversité

Odyssée verte – plantation d'arbres et de haies

L'odyssée verte : action intégrée dans le Plan ARBRES du Département de la Vienne. La conduite des opérations de plantation se poursuivent en 2023 – 3 500 nouveaux arbres implantés (haies, bois et vergers).

3 communes concernées en 2023 plus un particulier : tous les schémas techniques ont été transmis aux services instructeurs (*Département de la Vienne*).

Création et entretien de conservatoires fruitiers

- Les Treilles de la Reine Blanche - collection de vieux cépages traditionnels sur un terrain de 0,5 ha appartenant à la commune de Curçay-sur-Dive.
 - ⇒ Entretien régulier – Quelques nouvelles plantations de complément en 2023, notamment les plants greffés pour résister au calcaire – suivi rigoureux des jeunes plants installés.
 - ⇒ Fête des vendanges – participation uniquement au travers de l'encadrement de la vendange et par le biais de visites commentées par l'animateur – implication également du service tourisme.
- L'amanderaie de Chalais
 - ⇒ continuité de l'installation de variétés régionales par le biais du greffage (*greffe d'été en écusson réalisée par le pépiniériste de Méron Charles Gaignard*) – une dizaine de nouvelles variétés a été installée par nos équipes et intègre désormais la collection régionale.
 - ⇒ Une seconde cabane qui devait être installée en 2023 le sera fin 2024 (*récupération de l'ossature de celle de la maison de Pays*) ; ce qui permettra d'organiser les futures animations du site.

Une importante animation fin septembre 2023, a permis d'ouvrir le site aux professionnels et partenaires. Des pâtisseries locaux ont été impliqués et la journée a été suivie par plus de 200 personnes – grande attractivité de la collection et des animations proposées dont des visites commentées et des sessions de dégustation et présentation de recettes à base d'amandes.

Le matin, la première grande récolte de la collection a rassemblé une bonne vingtaine de bénévoles. La question se posera dès l'année prochaine avec la destination réservée à la production.

- La collection de poiriers – le verger du Guesclin de Moncontour.

Après une concertation entre élus et techniciens, le site de Moncontour a été choisi pour recevoir les arbres de la future collection des poiriers du nord Poitou. Après les premières préparations du sol et de variétés, à la suite des inventaires réalisés au préalable, une quarantaine de poiriers greffés a été installée en décembre 2023.

Gestion forestière

- Missions : valorisation du capital forestier CCPL et maintien de la biodiversité sur le massif forestier de Scévollès ; accès du public au massif grâce aux sentes de Fondoire et à l'ENS de Beaumont (*ce dernier géré par le Département de la Vienne*).
- Volet économique : vente de bois (*chauffage et œuvre*) utilisation de la ressource locale pour aménagements internes CCPL.
- Travaux notoires en 2023 ; abattage et enstèrement par

l'équipe espaces verts de plus de 150 mètres cubes de bois de chauffage (*pour les ventes bord de chemin*) – entretien du parcellaire par broyage mécanique – ouverture de cloisonnements et gestion en interne de travaux forestiers commandés par l'ONF qui réduisent le coût de la gestion forestière.

Mise en valeur des arbres remarquables

Suite à l'inventaire des arbres remarquables de la Vienne lancé par Vienne Nature en 2021 – largement renseigné en 2022 (*plus de 300 fiches remplies pour le Pays Loudunais*), la collectivité envisage de valoriser une partie de ce patrimoine arboré. La mise en place d'un groupe de travail a permis de réaliser les premières rencontres sur ce sujet fin 2023 – l'opération de valorisation se poursuivra en 2024 et 2025 et verra l'ouverture au public d'une cinquantaine de beaux arbres de la région en 2026 – projet mené conjointement avec le service tourisme.

Inventaires patrimoniaux

Poursuite du travail d'inventaire :

- **des cloches** en bronze du Loudunais et du mobilier d'église – partenariat avec Th. Allard, de la DRAC et service de l'inventaire de la Région ; travail inédit sur le patrimoine campanaire qui doit aboutir à la mise en place d'une exposition (2025-26). Plus de 50 fiches inventaires remplies pour la trentaine d'édifices visités en 2023 et des comptes-rendus envoyés dans les communes.
- **des croix** monolithiques du sud Loudunais – éditions envoyées dans les communes concernées. Exposition à proposer pour 2025.
- **des grosses poteries** (*pônes et ponons - doc de 2005*), des sources, des mégalithes.

Projets 2024

Patrimoine néolithique

- Continuité et travail d'inventaire des collections et des sites.
- Travaux de valorisation du dolmen de Chante-Brault IV – février 2024 à décembre 2025 – ouverture printemps 2026.
- Organisation et animation des sondages archéologiques à Saint-Léger-de-Montbrillais août 2024.
- Participation aux Fêtes NéOdyssee de Bougon, en octobre 2024.
- Accueil de session de prospection géophysique autour des sites mégalithiques disparus – 5 sites en 2024.

Odyssée Blanche

- Aménagement parking avec communes concernées : préparation des projets d'ouverture.
- Préparation des autres valorisations pour 2025 – textes et visuels panneaux, promotion touristique – avec service tourisme.

Route du vignoble

- Amélioration paysagère avec nouvelles implantations d'amandiers et autres fruitiers.

Sentiers pedestre et découverte

- Réflexion générale pour le transfert de ces missions dans le cadre du service tourisme.

Odyssée Verte

- Création de nouveaux plants d'amandiers locaux (*environ 500*). 18 500 plants environ créés depuis 2005 (dons de centaines d'amandiers aux partenaires associatifs dont l'association régionale Prom'Haies).
- Préparation et encadrement des nouveaux projets du plan Arbres. Suivi des sites plantés en 2023 dans le cadre de ce programme (*en particulier les vergers de Ranton, Pouant et Berthegon*).
- Programme Arbres remarquables : mise en place et coordination d'un groupe de travail avec divers partenaires engagés sur ce patrimoine spécifique. L'objectif est de valoriser quelques dizaines de sujets locaux d'ici à 2026 (*nouvelle offre touristique*).

Conservatoires fruitiers

VIGNES :

- Maintien de l'entretien de la vigne des Treilles de la Reine Blanche en biodynamie – technique qui donne toute satisfaction. La fête des vendanges ne devrait pas avoir lieu en 2024 – organisation communale Curçay-sur-Dive.

AMANDIERS de Chalais :

- Organiser la récolte professionnelle du site et la caractérisation des amandes (*septembre 2024*).
- Installer les 15 dernières variétés d'amandiers régionaux dans la collection.
- Préparer l'avant-projet en vue d'une ouverture grand public à l'horizon 2025-2026 – en lien avec le service tourisme.

POIRIERS :

À la demande des élus, la CCPL poursuit la mise en place de banques fruitières. Après les vignes et les amandiers, voici le temps des poiriers avec le sauvetage des vieilles variétés locales (*recensement initié en 2014*). Un terrain CCPL situé à Moncontour va accueillir ce nouveau verger.

Après l'installation des trente premières variétés, l'inventaire et la sélection des prochaines variétés installées sur le site vont se poursuivre au fil de l'année 2024 – une prochaine campagne de greffage verra l'installation d'une cinquantaine de nouveaux sujets en fin d'année 2024.

Edition et inventaires patrimoniaux

- Amélioration d'une brochure interne visant à promouvoir le patrimoine poterie (*en lien avec le céramiste François Peyrat*).
- Poursuite des inventaires du patrimoine de pays. Compilation des données et distribution dans les communes du territoire : cloches et mobiliers, sarcophages antiques religieux, poteries vernissées (*croix monolithiques et arbres remarquables dans une moindre mesure*).
- Travail qui doit servir la mission de transmission du patrimoine à l'attention des élus des communes – travail engagé dans le service et non finalisé (*archivage professionnel, numérisation et compilation des données, mise à disposition des communes*).

B/ Bien-vivre en Pays Loudunais

DÉVELOPPER LE NIVEAU DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS PROPOSÉ AUX HABITANTS

Une convention avec la CAF pour le développement des services aux familles

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2022/2026 du Pays Loudunais a été signée entre la CAF, la MSA, la ville de Loudun, Les Trois-Moutiers, Moncontour, les communes du SIVOS de Monts-sur-Guesnes et la CCPL (approbation par délibération n°CC-2022-12-243).

La CTG est un outil qui permet à la Communautés de communes et ses partenaires de définir de façon concertée la politique familiale et sociale communautaire.

Les signataires partagent une ambition de soutenir et de développer des projets partagés dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'animation de la vie sociale, de la parentalité, du logement et cadre de vie, de l'accès aux droits et au numérique. La CTG vise à renforcer la cohérence, l'efficacité et la coordination des actions en direction des habitants du territoire.

À l'issue d'un travail de concertation et au regard des enjeux validés dans le projet de territoire du Pays Loudunais, la CTG s'articule autour de 4 axes :

- poursuivre l'accompagnement à la parentalité et le développement des modes d'accueil et des lieux adaptés aux parcours de vie des enfants et des jeunes ;
- favoriser l'ouverture culturelle et l'accès aux loisirs ;
- faciliter l'accès aux droits et à l'information, favoriser la socialisation ;
- valoriser les initiatives et l'implication des habitants et coordonner les acteurs du territoire pour une meilleure synergie.

SERVICES DE LA PETITE ENFANCE



MOYENS HUMAINS

4 agents



MISSIONS DU SERVICE

Relais Petite Enfance (RPE)

- Accompagne les parents et les assistant.e.s maternel.le.s
- Propose des ateliers

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

- Propose des temps d'échanges et de partages entre parents et enfants jusqu'à 6 ans



Les services à la Petite enfance : parentalité et renforcement du LAEP

Suite aux besoins exprimés par les familles, les assistants maternels et les partenaires sociaux du territoire, le service Relais Petite Enfance (RPE - ex-RAM) est déployé en Pays Loudunais depuis le 1^{er} janvier 2020. Parallèlement, un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est également mis en place pour proposer des temps d'échanges et de partages entre parents et enfants jusqu'à 6 ans. Le RPE et le LAEP se développent en itinérance afin de proposer des services au plus près de l'ensemble de la population.

Offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire en 2023

Mode de garde du jeune enfant	Nombre dans le champ territorial du RPE
Eaje (établissement d'accueil du jeune enfant)	1 Multi accueil de Loudun (structure municipale)
Assistants maternels agréés du territoire	116
Nombre d'assistants maternels en activité recensés par le Relais Petite Enfance	90
Nombre de maisons d'assistants maternels (Mam)	5 (2 à Loudun, Roiffé, Les Trois-Moutiers et La Roche-Rigault)
Nombre d'associations ou entreprises de services à la personne sur le territoire du RPE	1

On note une baisse du nombre d'assistants maternels agréés (131 en 2022) ainsi qu'une baisse des assistants maternels agréés en activité (90 en 2023 contre 124 en 2022).

Le nombre de Maison d'Assistants Maternels augmente (deux de plus).

Un service dédié

Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à ces services, le RPE et le LAEP fonctionnent en itinérance dans les communes suivantes :

- LES TROIS-MOUTIERS (salle du moulin du Gué Sainte-Marie, Route de Moston)
- LOUDUN (Maison de la Petite Enfance, Boulevard Loche et Matras)
- MONCONTOUR (accueil de loisirs, Impasse du Havre)
- MONTS-SUR-GUESNES (ancienne maison paroissiale, Place Frézeau de la Frézellière)
- SAINT-JEAN-DE-SAUVES (maison pour tous, 5 bis Place Marcel Chauvineau)

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Les objectifs

Le LAEP permet de conforter la relation parents-enfants en valorisant le rôle et les compétences des parents.

C'est un espace de rencontre, de détente et d'échange et qui favorise le développement et l'autonomie de l'enfant en permettant la mise en évidence de ses propres compétences. C'est également un lieu de prévention de l'isolement social.

Ce service est mis à disposition des enfants de moins de 6 ans et d'au moins un adulte référent (*parent, grand-parent, assistant familial*). La participation est basée sur le volontariat, l'anonymat, la confidentialité et la gratuité. Les temps d'accueil du public sont proposés le mardi de 9h15 à 11h15 et le mercredi matin de 9h30 à 11h30 ou après-midi de 15h à 17h.

Les accueils sont réalisés tout au long de l'année et la moitié des vacances scolaires sur les mêmes horaires et même jours.

Les accueillantes :

- M^{me} DAVID Camille, éducatrice de jeunes enfants (*en poste depuis février 2023*),
- M^{me} LEMOINE Béatrice, auxiliaire de puériculture,
- M^{me} BRUNEAU Fanny (*depuis mars 2022*).

Les accueillantes du LAEP ne se positionnent pas en tant qu'expertes. Elles sont présentes afin de permettre un accueil bienveillant et favoriser les échanges entre les adultes et les enfants. L'accompagnante doit garantir la neutralité du lieu (*confidentialité, anonymat*).

La fréquentation du Lieu d'accueil Enfants Parent en 2023

En 2023, 88 accueils ont été réalisés sur l'ensemble du territoire. 79 familles différentes et 100 enfants ont pu bénéficier de ce service.

73 familles des 79 ayant fréquenté le LAEP en 2023 sont venues aux accueils de Loudun au moins une fois, tout en fréquentant d'autres lieux d'itinérance.

La fréquentation du LAEP a doublé (*42 familles différentes et 55 enfants en 2022*). Le service est identifié par le public et les partenaires qui nous adressent de plus en plus de familles.



• Le Relais Petite Enfance propose des services

Il propose des services :

- aux assistants maternels ou gardes à domicile (*ateliers d'éveil avec les enfants, échanges sur les pratiques professionnelles, lieu d'informations juridiques, accompagnement à la professionnalisation*) ;
- aux parents (*informations sur les différents modes de gardes et informations juridiques*) ;
- aux enfants (*lieu d'éveil et de socialisation*).

Les partenariats

Afin de rendre très visible aux usagers l'offre de service sur l'ensemble du territoire, les partenariats entre les acteurs locaux de la petite enfance sont essentiels. Ils permettent un accueil et une orientation plus efficace aux familles. Ce maillage optimise la prise en charge de chaque famille dans sa spécificité.

C'est pourquoi le Relais Petite Enfance travaille en partenariat avec :

- Les services communautaires :
Lecture publique, Enfance-jeunesse, Santé ;
- Le Multi Accueil de Loudun ;
- Le réseau des responsables de Relais de la Vienne (*particulièrement avec le territoire du nord de la Vienne*) ;
- Le Département de la Vienne avec les services de la PMI et le pôle mode d'accueil ;
- L'ensemble des partenaires petite enfance (*associations, SESSAD-CAMSP...*).

Une fréquentation en hausse du Relais Petite Enfance en 2023

En 2023, 113 familles différentes et 73 assistants maternels différents ont pris contact avec le Relais.

Le Relais est bien identifié par le public, parents-employeurs ou professionnels.

Le Relais Petite Enfance du Pays Loudunais propose de manière hebdomadaire :

- deux ateliers à Loudun,
- un à Trois-Moutiers,
- un à Monts-sur-Guesnes,
- il propose également un atelier tous les quinze jours à Moncontour en alternance avec Saint-Jean-de-Sauves,

→ soit cinq ateliers d'éveil par semaine.

37 assistants maternels ont bénéficié de ces temps d'ateliers en 2023.

Les ateliers sont très sollicités. Les parents employeurs sont demandeurs de ces temps collectifs. C'est un atout professionnel supplémentaire que les assistants maternels mettent en relief lors d'un entretien d'embauche.

Les actions menées en 2023

• Accompagnement à la professionnalisation :

- 17 assistantes maternelles ont bénéficié d'une formation Secouriste et Sauveteur au Travail, dans le cadre de la formation continue. Le Relais a recensé les besoins auprès des professionnels et a permis de faire le lien avec l'organisme de formation et d'organiser cette action.
- 10 assistantes maternelles ont pu suivre une formation communication gestuelle associée à la parole.



• Accompagnement à l'éveil culturel :

- Un travail autour de l'éveil musical a été mené auprès des professionnels et les enfants avec l'intervention de Cédric Noël, professionnel du territoire.
- Le RPE a proposé une fête de Noël en partenariat avec le Multi Accueil de Loudun. Un spectacle a été mise en scène et interprété par les professionnels.

• Soutien à la parentalité :

- Dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance, les services petite enfance et les partenaires du territoire se sont associés et ont mutualisé leurs moyens afin de proposer une journée d'échanges et de rencontres avec les familles du territoire. Ces actions se sont traduites par une matinée jeux et un après-midi convivial autour d'un spectacle petite enfance et un goûter.

Les perspectives 2024

Le service va renforcer les actions menées en faveur du soutien à la parentalité (*grande semaine de la petite enfance, conférence d'informations, temps conviviaux...*) et poursuivre ses propositions sur la professionnalisation des assistants maternels (*formations, conférences...*).

Les partenariats avec les différents acteurs de la petite enfance vont se poursuivre et se renforcer afin de varier les propositions faites aux familles et rester pertinents dans les propositions faites.

Le travail en lien avec les services communautaires et notamment Lecture publique et Enfance-jeunesse va perdurer pour permettre l'accès à la culture dès le plus jeune âge.

Le service Enfance-Jeunesse

Le service Enfance-Jeunesse représente 46 agents communautaires répartis sur différentes missions :

Effectifs agents du pôle scolaire :

	Effectif*
Responsable du service	1
Accompagnatrice car	21
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)	23
Agent Accueil Périscolaire du mercredi	11
Agent Accueil Périscolaire quotidien	21
Agent Temps d'Activités Périscolaires (TAP)	2
Agent de ménage école maternelle	23
Agent de ménage accueil Périscolaire uniquement	13

*Il convient de rappeler que certains agents ont des missions réparties sur plusieurs postes. Ils sont donc comptabilisés dans chaque effectif.

Les écoles maternelles

19 écoles rurales dont 18 écoles publiques et 1 privée.

23 ATSEM (*agents communautaires*) secondent les enseignants dans les 13 écoles comprenant des classes maternelles*.

Écoles	2023/2024	2022/2023	Évolution des effectifs entre 2020/2021 et 2021/2022
Monts-sur-Guesnes*	136	143	-4,90 %
Ceaux-en-Loudun*	103	98	+5,10 %
Beuxes	21	41	-48,78 %
Sammarcolles*	43	39	+10,26 %
Bournand*	66	69	-4,35 %
Vezières	48	39	+23,08 %
Angliers*	68	72	-5,56 %
Saint-Laon*	16	20	-20 %
Mouterre-Silly	16	23	-30,43 %
Saint-Jean-de-Sauves*	140	147	-4,76 %
Moncontour*	88	92	-4,35 %
Craon (fermée en 2013 puis rouvert 2021)*	11	14	-21,43 %
Mazeuil	14	13	+7,69 %
Saint-Léger-de-Montbrillais*	62	64	-3,13 %
Berrie - École privée depuis septembre 2014*	?	26	-
Les Trois-Moutiers*	130	135	-3,70 %
Saix*	44	40	+10 %
Morton	34	25	+36 %
Roiffé	27	40	-32,5 %
TOTAL écoles Loudunais (hors Loudun)	1067	1140	-6,4%

On constate une baisse entre les deux années scolaires (2022/2023 et 2023/2024) :

- - 6,4 % du nombre d'enfants sur l'ensemble des écoles primaires.
- - 1,47 % du nombre d'enfants en classes de maternelle (401 contre 407).

L'accueil périscolaire

• Accueil périscolaire quotidien

Dans le Pays Loudunais, 3 multisites sont déclarés auprès de la SDJES*. Ils comprennent au total 11 sites périscolaires dans les locaux des écoles maternelles. Cela permet de bénéficier d'un personnel formé, de mobilier et sanitaires adaptés et d'une limitation des déplacements pour les plus petits.

L'accueil périscolaire quotidien prend en charge les enfants durant les semaines de classe, avant et après l'école. Les horaires d'ouverture et de fermeture peuvent varier selon les sites. L'amplitude varie de 7h à 9h le matin et de 16h à 19h le soir selon les effectifs, les besoins estimés et l'organisation sur place.

*Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



Fréquentation :

Site	Communes concernées	Effectifs Accueil périscolaire (moyenne quotidienne par 1/2 journée)		Évolution des effectifs 2022/2023 et 2023/2024
		2023/2024	2022/2023	
Multisite Sud-Est	Saint-Jean-de-Sauves,	27	21	+28,57 %
	Moncontour	15	15	0 %
	Saint-Laon	6	11	-45,45 %
Multisite Ouest	Monts-sur-Guesnes	15	16	-6,25 %
	Ceaux-en-Loudun	18	14	+28,57 %
	Angliers	12	12	0 %
Multisite Nord	Les Trois-Moutiers	20	21	-4,76 %
	Saix	14	11	+27,27 %
	Bournand	19	17	+11,76 %
	Saint-Léger-de-Montbrillais	7	7	0 %
	Sammarçolles	9	7	+28,57 %
TOTAL		162	152	+6,58 %

On constate une augmentation de la fréquentation des accueils périscolaires en 2023/2024 (+6,58 %) par rapport à l'année 2022/2023.

Tarifs :

Quotient familial	QF 1 < 749		750 < QF 2 < 1099		QF 3 > 1100	
Tarif	Séance MATIN	Séance SOIR	Séance MATIN	Séance SOIR	Séance MATIN	Séance SOIR
	1,85 €	2,35 €	2,00 €	2,50 €	2,15 €	2,65 €

SERVICE ENFANCE-JEUNESSE



MOYENS HUMAINS

46 agents (33 ETP)



MISSIONS DU SERVICE

Sur les communes de moins de 3 500 habitants, la Communauté de communes du Pays Loudunais a pour compétence :

- Le personnel ATSEM (*Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles*)
- Les accueils périscolaires matin et soir (*lundi, mardi, jeudi et vendredi*) et du mercredi (*journée entière*)
- La participation aux fournitures scolaires des maternelles,
- La gestion du matériel informatique,
- L'organisation du transport scolaire en tant que « Autorité Organisatrice de Second Rang » (AO2) de la Région Nouvelle-Aquitaine

• Accueil périscolaire du mercredi

5 sites : Bournand, Les Trois-Moutiers, Monts-sur-Guesnes, Moncontour, Saint-Jean-de-Sauves.

L'accueil périscolaire du mercredi prend en charge les enfants seulement les mercredis en semaine scolaire. Les enfants peuvent participer à l'accueil périscolaire du mercredi sur des demi-journées ou sur une journée entière.

Les horaires d'ouverture et de fermeture peuvent varier selon les sites. L'accueil échelonné varie de 7h à 9h le matin, et de 13h30 à 14h30 l'après-midi, le départ échelonné varie de 11h30 à 12h30 le midi et de 16h à 19h le soir selon les effectifs, les besoins estimés et l'organisation sur place.

Les déjeuners sont fournis par les familles ; les goûters sont fournis par la Communauté de communes.



Fréquentation :

Communes concernées	Effectifs Accueil périscolaire (moyenne quotidienne par 1/2 journée)		Évolution des effectifs 2022/2023 et 2023/2024
	2023/2024	2022/2023	
Saint-Jean-de-Sauves,	12	10	20 %
Moncontour	9	9	0 %
Monts-sur-Guesnes	25	22	13,64 %
Les Trois-Moutiers	18	17	5,88 %
Bournand	15	14	7,14 %
TOTAL	79	72	9,72 %

On constate une augmentation de la fréquentation des accueils périscolaires du mercredi en 2023/2024 (+9,72 %) par rapport à l'année 2022/2023.

Tarifs :

Quotient familial	QF 1 < 749	750 < QF 2 < 1099	QF 3 > 1100
Tarif 1/2 journée	4,00 €	4,50 €	5,00 €

*QF : Quotient Familial

L'inscription au service accueil périscolaire est conditionnée à la fourniture du dossier d'inscription complet : fiches d'informations complétées, attestation de responsabilité civile, photocopie du carnet de vaccinations, attestation CAF ou MSA, approbation du règlement intérieur, modalités pour prélèvement automatique. Les inscriptions se font avant le 20 juillet de chaque année. Les règlements se font auprès du Trésor public de Châtelleraut (*différents moyens de paiements*).

- Temps d'Activités Périscolaire (TAP)**

Depuis septembre 2018, la Communauté de communes poursuivait l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires dans deux écoles primaires du territoire : Craon et Mazeuil. Ce temps était assuré par 2 agents d'animation de 16h à 16h45 à Mazeuil et de 16h à 16h30 à Craon jusqu'en juillet 2023. La tarification s'élevait à 30€ par enfant pour l'année scolaire, 15€ en cas d'inscription après les vacances de février.

Depuis septembre 2023, toutes les écoles du territoire sont passées sur un rythme à 4 jours.

Les transports scolaires

Les inscriptions se font en ligne sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En tant qu'Autorité Organisatrice de second rang (AO 2), la communauté de communes fait le lien avec la région Nouvelle-Aquitaine pour tous sujets concernant les transports scolaires des écoles maternelles et élémentaires.

La convention en lien avec le service transport comprend :

- l'harmonisation des tarifs au Quotient familial et des règlements intérieurs ;
- la sectorisation des écoles primaires.



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Un important travail de relais d'information est effectué par le service Enfance-Jeunesse auprès des élus, des mairies, des agents et des familles.

Lignes	2023/2024	2022/2023	Écoles de rattachement
1101	8	11	Ceaux-en-Loudun
1102	35	31	Beuxes / Sammarçolles
1103	4	6	Ceaux-en-Loudun
1105	12	15	Les Trois-Moutiers
1106	39	38	Bournand / Vézères
1107	38	43	Morton / Roiffé/ Saix
1108	Ligne fusionnée avec la 1102	17	Beuxes / Sammarçolles
1109	20	23	Ceaux-en-Loudun
1110	14	19	Saint-Laon / Mouterre-Silly
1111	5	6	Les Trois-Moutiers
1112	5	13	Saint-Léger-de-Montbrillais
1121	3	6	Angliers
1123	5	12	Loudun
1129	18	21	Morton / Roiffé/ Saix
1801	12	16	Saint-Jean-de-Sauves
1802	22	25	Saint-Jean-de-Sauves
1806	4	9	Moncontour
1807	16	13	Monts-sur-Guesnes
1808	16	22	Monts-sur-Guesnes
1809	11	14	Craon / Mazeuil
1810	10	10	Moncontour
1814	7	4	Moncontour
TOTAL	260	374	

Au total ce sont près de 260 enfants de primaire qui utilisent l'un des 21 circuits de transports scolaires en Pays Loudunais en 2023/2024. On constate une baisse de 30,48% du nombre d'enfants utilisant les services des transports scolaires.

Pour l'année scolaire 2023/2024, les tarifs des transports scolaires sont les suivants :

Quotient familial	Tarif annuel
QF < 495€	30 €
496€ < QF < 720€	52,50 €
721€ < QF < 960€	84 €
961€ < QF < 1375€	118,50 €
QF > 1375€	156 €

Tarifs spécifiques :

Pour les familles qui scolarisent leurs enfants hors du secteur de rattachement de leur commune	À la charge des familles	156 €
	À la charge de la CCPL	46,50 €
Si un enfant prend le car entre deux écoles		30 €
Pour toute inscription réalisée après le 20 juillet 2023		24 €

Les actions menées en 2023

- Projets institutionnels et contrats**

La CAF et la MSA sont des partenaires privilégiés pour la politique Enfance-Jeunesse en milieu rural. Ils participent à l'amélioration des services autour de l'enfance, de la

petite-enfance, de la parentalité et de l'accès aux droits, notamment par le biais des contrats territoriaux et de divers subventionnements :

- Convention Territoriale Globale (CTG) 2022/2026 : signé entre la CAF, la MSA, la ville de Loudun, Les Trois-Moutiers, Moncontour, les communes du SIVOS de Monts-sur-Guesnes et la CCPL définit la politique familiale et sociale communautaire.
- Renouvellement de la convention de partenariat relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi en Pays Loudunais avec la CAF pour les années scolaires 2023 à 2026.
- Renouvellement des conventions d'objectifs et de financements avec la CAF pour les années 2023 à 2026.
- **Services aux usagers**
 - Un service minimum est assuré par la commune lors des appels à la grève.
 - Le projet éducatif territorial (PEdT) a été renouvelé pour une durée de 3 ans (2023-2026).
 - Le projet pédagogique a été renouvelé (*travail mené par la coordinatrice du service enfance-jeunesse en concertation avec les animatrices périscolaires et la commission Service à la population et aux familles*). Il permet d'assurer une qualité d'animation au sein de tous les accueils périscolaires.
 - Mise en place de point jeux au sein de tous les accueils périscolaires, avec l'accompagnement du service lecture publique.
- **Professionnalisation des agents**
 - Formation Gestes aux premiers secours ;
 - Formation Incendies ;
 - Formation autour du jeu ;
 - Formation sur l'hygiène alimentaire et la qualité des goûters.

Les perspectives 2024

L'objectif du service pour l'année 2024 est de poursuivre la dynamique engagée :

- Poursuivre les partenariats avec les acteurs de la communauté éducative (*enseignants, agents municipaux, mairies...*) pour une complémentarité entre les différents temps d'accueil des enfants, la pédagogie et le respect des conditions d'hygiène et de sécurité.
- Poursuivre la proposition de programmes d'animations et encourager les partenariats avec les associations locales.
- Suivre et évaluer le projet pédagogique et poursuivre le travail des fiches d'activités pour les animatrices périscolaires.
- Poursuivre le renforcement de la communication du service auprès des parents d'élèves, des enseignants, des partenaires.
- Poursuite de la professionnalisation des agents et du bien-être au travail.



Politiques locales de santé et prévention : renouvellement du contrat Local de santé et renforcement des actions

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de coordination dont le but est d'améliorer la promotion de la santé, la prévention, l'accès aux soins et l'accompagnement médico-social pour tous les habitants. Il offre une coordination et un soutien pour valoriser, consolider et créer des dynamiques locales de santé et des partenariats entre différents acteurs du territoire : professionnels de santé, paramédicaux et médico-sociaux, institutions, associations... autour de projets communs pour l'accès aux soins et la bonne santé de tous.

La Communauté de communes du Pays Loudunais (CCPL), l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, la Préfecture de la Vienne, le Conseil Départemental de la Vienne, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de la Vienne, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Poitou, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vienne et le Groupe Hospitalier Nord Vienne (GHN) ont signé le CLS le 4 avril 2018, affirmant ainsi leur engagement à travailler ensemble pour renforcer l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé.

Le poste de coordinateur CLS (0,6 ETP), co-financé ARS/CCPL, assure la mise en place et l'animation du CLS qui se construit autour de groupes de travail thématiques pour encourager le partenariat local, valoriser l'existant et de mettre en place de nouvelles actions autour de projets partagés entre les différents acteurs. De nombreux services de la CCPL sont également investis dans la mise en place ou le portage d'actions directement liées au CLS (*services petite enfance, jeunesse, lecture publique, communication, logistique...*).

L'année 2023 a été consacrée au bilan du premier CLS 20218-2022 et à l'élaboration du CLS 2023-2028.

5 axes de travail ont été définis par le comité de pilotage sur la base de l'actualisation du diagnostic et de la concertation avec les acteurs du territoire.

La 2^e version du CLS est signée en décembre 2023 avec les partenaires du premiers CLS auxquels s'ajoutent le Centre hospitalier Henri Laborit, et l'Education Nationale.

Les actions menées en 2023

- Renouvellement du CLS : définition des axes prioritaires.
- Fin des travaux d'extension et de restructuration de la Maison de santé de Loudun ; inauguration le 2 décembre 2023.
- Portage et développement de l'action Entr'aidant (*en partenariat avec la MSA, Vienne Autonomie conseil, la Plateforme de répit...*).
- Mise en place de l'action de prévention sur la santé sexuelle auprès des collégiens et lycéens du territoire.



SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

- ⇒ Cadre de vie favorable à la santé.
- ⇒ Logement (*adaptation, salubrité, bonnes pratiques et amélioration de l'habitat*).
- ⇒ L'intégration de la santé dans les politiques publiques environnementales



SANTÉ MENTALE, PSYCHOSOCIALE ET ADDICTIONS

- ⇒ Santé mentale : information, sensibilisation, formation.
- ⇒ Prévention addictions et parcours d'accompagnement.
- ⇒ Bien-être, estime de soi, accompagnement de la souffrance psychosociale.

ATTRACTIVITÉ, COORDINATION DES PROFESSIONNELS, ACCÈS AU SOIN



- ⇒ Attractivité du territoire et accompagnement de l'installation de nouveaux professionnels de santé.
- ⇒ Accompagnement de la coordination des professionnels de santé du territoire.
- ⇒ Accès aux droits, aux soins et lutte contre le renoncement.



**Contrat Local
de Santé
Pays Loudunais**



PROMOTION DE LA SANTÉ PAR LA PRÉVENTION

- ⇒ Dépistage, vaccination, suivi santé à tous les âges.
- ⇒ Promotion des comportements favorables à la santé :
 - Jeunesse (*activité physique, nutrition, santé sexuelle et affective, CPS...*),
 - Parentalité/famille.
- ⇒ Éducation thérapeutique des patients.



AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

- ⇒ Information, anticipation et acceptation de la perte d'autonomie.
- ⇒ Actions et réseaux de soutien aux aidants.
- ⇒ Fluidité des échanges entre professionnels médicaux, paramédicaux et médico-sociaux autour d'un parcours de vie.

- Portage et poursuite groupe de prévention « Santez-vous bien » à destination des personnes fragiles (*en partenariat avec la MSA, l'ACLE, le CHU site Loudun...*).
- Développement d'actions de prévention (*octobre rose, juin bleu...*).
- Poursuite de l'accompagnement des professionnels et pôles de santé :
 - ▶ MSP de Loudun : 21 professionnels
 - ▶ MSP de Moncontour : 11 professionnels
 - ▶ MSP de Monts-sur-Guesnes : 10 professionnels
 - ▶ MSP de Trois-Moutiers : 12 professionnels
- Accompagnement avec l'association AGORALIB des professionnels de santé qui souhaitent créer une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) à l'échelle du Pays Loudunais. Le 12 octobre 2023, a eu lieu l'assemblée générale constitutive de l'association « CPTS du Loudunais » réunissant 21 professionnels libéraux dont 13 membres actifs au sein du conseil d'administration.

Les perspectives 2024

- Rédaction des fiches actions du 2^e CLS.
- Lancement d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation de la maison de santé de Trois-Moutiers afin d'adapter les locaux aux pratiques des professionnels de santé.

Sports : 4^e année d'exploitation du centre aquatique Aqua Lud'

Une gestion confiée à un délégataire

Les élus ont souhaité engager un principe de délégation - par le biais d'un contrat de concession de service public - pour l'exploitation du centre aquatique communautaire (validation par le conseil communautaire le 26/09/2018 délibération n°2018-6-18) à compter du 29 février 2020 et ce pour 5 années.

Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

Les missions de service public confiées au délégataire (sujétion de service public) :

- Gestion et maintenance de l'équipement, renouvellement des ouvrages ;
- Exploitation de l'équipement : animation, promotion et commercialisation ;
- Reprise du personnel ;
- Accueil des publics spécifiques (établissements scolaires premier et second degré, personne en situation de handicap, clubs et associations, Accueils de loisirs) ;
- Politique tarification grand public harmonisée sans distinction de provenance ou saisonnalité et accès inclus à l'espace bien-être ;
- Large amplitude horaire ;
- Programme d'activités et d'animations proposé satisfaisant (aquagym, aquabike, jardin d'enfants...).

Pour l'exercice des missions de service public, la collectivité verse au délégataire deux compensations au titre de l'année 2023 :

- Pour sujétion de service public : 328 330 € TTC ;



- Pour contraintes institutionnelles : 183 313 € HT (mises à disposition aux clubs et associations : 114 308€ ; Accueil des scolaires primaires : 45 192€ ; Accueil des scolaires collèges : 23 813€).

• Produits d'exploitation prévisionnel (moyenne contractualisée)

Espace aquatique (entrées)	208 123 €
Activités aquatiques	179 400 €
Abonnements	110 795 €
Recettes annexes	3 000 €
Recettes commerciales	501 318 €
Compensation pour sujétions de service public	331 265 €
Compensation pour contraintes institutionnelles (associations, clubs)	114 308 €
Compensation pour contraintes institutionnelles (scolaires)	69 005 €
TOTAL	1 015 896 €

• Charges d'exploitation prévisionnelles (moyenne contractualisée)

Achats et fluides	225 728 €
Services extérieurs	123 432 €
Autres services extérieurs	85 531 €
Impôts et taxes	26 203 €
Charges de personnel	485 762 €
Total charges d'exploitation	938 755 €
Excédent brut d'exploitation	77 139 €
Dotations et provisions	53 311 €
Résultat brut d'exploitation	23 828 €
Charges financières	3 828 €
Résultat net	20 000 €

• Mise à disposition aux clubs et associations : période juillet 2023 > juin 2024

	Période scolaire		Période vacances scolaires (10h)		Période estivale (12h)		TOTAL / asso
	Heure éq. ligne d'eau/sem.	x 30€ x 34 semaines	Heure éq. ligne d'eau/sem.	x 30€ x 3 semaines	Heure éq. ligne d'eau/sem.	x 30€ x 2 semaines	
ASNL	73,00	74 460 €	32,50	2 925 €	12,00	720 €	78 105 €
			10,00	900 €			900 €
AADH	14,00	14 280 €					14 280 €
Club sauveteurs	7,50	7 650 €					7 650 €
Centre hospitalier Laborit	1,00	1 020 €					1 020 €
Club renaissance	6,00	6 120 €					6 120 €
ITEP Les Fioretti	4,00	4 080 €					4 080 €
Progecat	7,00	7 140 €					7 140 €
TOTAL	112,50	114 750 €	42,50	3 825 €	12,00	720 €	119 295 €

Pour rappel : L'équipement a ouvert ses portes le 29 février 2020. Dans le cadre de la crise sanitaire, les exercices 2020 et 2021 ont été impactés financièrement ; des négociations ont été engagées avec le délégataire pour la prise en charge des pertes d'exploitation sur ces années.

Pour l'année 2023

Au regard de l'inflation et de l'augmentation du coût des énergies, l'actualisation des éléments financiers pour l'année 2023 a été conséquente. Elle s'applique à :

- la grille tarifaire ;
- la compensation pour sujétions de service public ;
- la compensation pour contraintes institutionnelles ;
- la partie fixe de la redevance d'occupation du domaine public.

Elle se fait par l'application de la formule d'indexation – dite formule K – basée sur les indices connus au 31 décembre de chaque année (*indices eau, électricité, gaz, salaires et FSD2*) :

$$K = 0,05 + 0,95 \left(\frac{E_n}{E_o} + \frac{El_n}{El_o} + \frac{G_n}{G_o} + \frac{B_n}{B_o} + \frac{S_n}{S_o} \right)$$

L'indice pour l'année 2023 est de 1,2104 (soit 21,04%).

	Contractualisé	Montant TTC	Actualisation 21,04%
Compensation sujétions de service public	328 330 €	328 330,00 €	69 080,63 €
Compensation accueil des primaires	45 192 €	54 230,40 €	11 410,08 €
Compensation accueil collèges et lycées	23 813 €	28 575,60 €	6 012,31 €
Compensation accueil associations et clubs	114 308 €	137 169,60 €	28 860,48 €
TOTAL		548 305,60 €	115 363,50 €

Pour les tarifs grand public appliqués à compter du 1^{er} juillet 2023, la Communauté de communes du Pays Loudunais et le délégataire ont convenu d'un taux d'actualisation plus faible afin que les usagers ne subissent pas une hausse de plus de 21%. Le taux moyen de 7% a donc été appliqué aux tarifs grand public. La collectivité versera au délégataire la compensation égale à la différence entre le taux d'actualisation total et celui appliqué.

L'avenant 6 a été conclu avec le délégataire le 5 décembre 2023 pour fixer les modalités de calcul et de versement de la compensation relative à l'actualisation partielle de la grille tarifaire applicable aux usagers grand public du centre aquatique Aqua Lud', en application de l'Article 38 du Contrat de délégation de service public.

Au regard de l'échéance de ce premier contrat de DSP, la procédure de renouvellement est engagée le 5 décembre 2023 avec la validation par le conseil communautaire du mode de gestion pour l'exploitation à l'issue du contrat de Délégation de service public (*délibération n°CC-2023-12-252*).

ADAPTER L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS AUX BESOINS DES HABITANTS



Mise en place du service de lecture publique en Pays Loudunais

Le service de lecture publique du Pays Loudunais a connu une évolution importante de ses missions et de ses moyens en juillet 2023, lors de la prise de compétence en lecture publique par la communauté de communes s'appuyant sur l'adoption du schéma de développement de la lecture publique du Pays Loudunais et sur la médiathèque désormais communautaire.

Les sept agents de la médiathèque de Loudun ont rejoint ce nouveau service, mettant leurs compétences au service du schéma et portant l'équipe à huit agents à temps plein.



La médiathèque du Pays Loudunais est ouverte au public 25h30 par semaine. Sur 600 m², elle propose 70 places assises, une connexion wifi et quatre postes informatiques.

Elle a pour mission :

- Accompagner et structurer le parcours immobilier des entreprises jusqu'à leur autonomie ;
- Faciliter la création d'entreprises, les initiatives privées, en proposant une solution immobilière simple, agile, continue, à coût maîtrisé ;
- Proposer une animation du site qui encouragera les échanges entre entreprises ;
- Favoriser l'éco conception et garantir l'intégration des nouvelles constructions et des immeubles réhabilités dans leur environnement immédiat.

Le schéma de développement de la lecture publique a pour objectif de développer ces missions dans le territoire loudunais, grâce à l'intégration de nouvelles médiathèques.

Pour les communes qui le souhaitent, les bibliothèques municipales existantes ou à venir pourront rejoindre le réseau loudunais, selon les termes d'une charte d'engagement. Elles resteront municipales, mais la CCPL leur apportera un soutien technique et professionnel, qui assureront une amélioration significative du service proposé. Ainsi, une médiathèque intégrée, sera informatisée, bénéficiera de collections renouvelées et pourra faire venir, de n'importe quelle autre médiathèque du réseau, les documents demandés par ses abonnés.

SERVICE LECTURE PUBLIQUE



MOYENS HUMAINS

8 agents (8 ETP)



MISSIONS DU SERVICE

Médiathèque du Pays Loudunais

- Assurer un service public de qualité en terme d'accès à la culture et à la lecture
- Être un lieu de convivialité, de citoyenneté et d'échanges
- Mettre à disposition et de prêter des documents régulièrement actualisés (*livres, revues, jeux, CD, et DVD*) à l'ensemble du public qui la fréquente
- Assurer un accès aux nouvelles technologies et aux ressources numériques de Lire en Vienne
- Proposer des animations culturelles gratuites et d'être partenaire de projets culturels proposés sur le territoire

Elle pourra également proposer des animations avec l'appui des professionnels du réseau.

En effet, deux personnes de l'équipe sont spécifiquement dédiées à la coordination du réseau : l'une pour le volet fonctionnel (*informatisation, formation des équipes, circulation des documents*), l'autre pour le volet action culturelle. Ce dernier volet sera renforcé à la fin de l'année 2024 par le recrutement d'un nouvel agent.

Chiffres d'activité 2023

En 2023, le service a acquis : 2350 documents pour la médiathèque du Pays Loudunais et 1293 documents en prévision du réseau à venir. Ces achats réseau ont été ciblés pour répondre aux manques constatés dans les collections des bibliothèques loudunaises (*BD adultes et mangas notamment*).



À cela s'ajoute 64 abonnements à des revues (*dont 20 pour le public jeunesse*)

82 361 emprunts ont été effectués en 2023, répartis comme suit : 61 360 livres, 10 500 DVD, 6 409 revues, 3 375 jeux et 717 CD.

Au 31 décembre 2023, la médiathèque proposait les collections suivantes :

	En accès libre			En réserve (emprunt possible sur demande auprès du personnel)			Total
	Adulte	Jeunesse	Total	Adulte	Jeunesse	Total	
Livres	11 286	9 792	21 078	6 206	4 390	10 596	31 674
Revues	1 910	1 181	3 091	1 069	59	1 128	4 216
CD	0	217	217	3 955	292	4 247	4 464
DVD	2 101	1 320	3 421	615	116	731	4 152
Jeux	4	648	652	0	58	58	710
TOTAL	15 301	13 158	28 459	11 845	4 915	16 760	45 219

Plus de 84 % des documents en accès libre en rayon ont été au moins empruntés une fois dans l'année.

Ces collections, désormais intercommunales, vont pouvoir circuler dans les médiathèques intégrées au réseau.

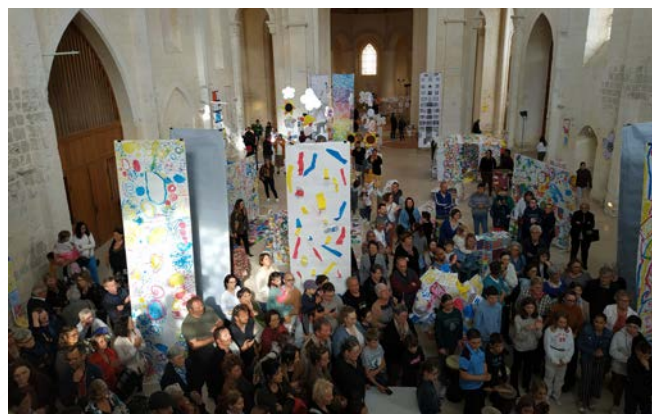
La médiathèque du Pays Loudunais compte actuellement 1809 abonnés (886 adultes, 805 enfants et 118 groupes). 818 habitent Loudun, 789 les autres communes de la CCPL et 202 en dehors de la CCPL.

Le service de lecture publique, présente **chaque année un programme d'animations** organisé autour de quatre types de propositions.

Deux temps forts marquants

• Le Festival du Livre jeunesse (au printemps)

En 2023, en plus de l'accueil des auteur.rice.s invité.e.s dans les 26 classes concernées, le Festival a également présenté le projet « L'Expo idéale » à la Collégiale Sainte-Croix. Ce projet artistique ludique et participatif a impliqué plus de 250 personnes (*adultes et enfants*), et a accueilli pendant un mois, 1500 visiteurs et 22 classes de la CCPL.



• Le Prix Renaudot des Lycéens (à l'automne)

Depuis 2022, en plus de l'organisation du Prix auprès des 15 lycées participants, cet événement littéraire est aussi l'occasion pour les organisateurs, de célébrer la littérature contemporaine et l'écriture sous toutes

ses formes. Plusieurs rendez-vous, intitulés « Les Parenthèses », sont proposés au public en parallèle du déroulement du Prix. En 2023, un spectacle, une soirée poésie et une conférence ont ainsi été organisées, réunissant près de 200 personnes.

Ces temps forts permettent de toucher des publics distincts (*jeunesse et adulte*) et d'asseoir l'identité de la CCPL en tant que territoire littéraire.

Autres animations

• Des animations régulières

Lectures d'histoires dès le plus jeune âge, projection de films d'animation, atelier d'écriture, comité de lecture, séances de jeux sont autant de rendez-vous qui dynamisent le fonctionnement quotidien et fidélisent le public.



• Des animations plus ponctuelles et transversales

Elles sont réalisées souvent en lien avec de partenariats ou d'autres services de la CCPL. En 2023, le service a ainsi proposé :

- un stage intergénérationnel de lecture à voix haute
- deux semaines autour du manga
- des animations autour du paléolithique et de l'archéologie
- actions transversales :
 - ▶ formation jeux et dotation de jeux dans les accueils périscolaires,
 - ▶ participation à la semaine de la petite enfance.

• Des accueils de classes

Quatre fois par an, la médiathèque du Pays Loudunais accueille chaque classe de Loudun pour permettre aux élèves une meilleure appropriation du lieu et l'emprunt de documents pour chacun.

La mise en place du schéma de développement de la lecture publique va permettre d'organiser ces animations, au plus proche des habitants, grâce aux médiathèques qui intégreront le réseau.

Éléments financiers 2023

Pour mener à bien l'ensemble de son activité et de ses projets, le service a bénéficié en 2023 de :

- 63 000 € pour l'achat de collections ;
- 52 000 € pour l'action culturelle (*dont 30 900 € de subventions*) ;
- 43 300 € pour l'étude du cabinet ABCD sur le transfert de la médiathèque et le schéma de développement de la lecture publique.

Principaux projets 2023 et perspectives 2024

Le cabinet ABCD a été mandaté par la CCPL pour mener un diagnostic concernant le transfert de la médiathèque de Loudun et l'élaboration d'un schéma de développement. Son travail d'étude et de terrain ont permis la rédaction du schéma de développement de la lecture publique du Pays Loudunais et son adoption en juin 2023.

Ce schéma a mis en lumière plusieurs axes de travail pour les années à venir :

- Développer la lecture publique, pour que chaque habitant ait une médiathèque à moins de 10 minutes en voiture.
- Renforcer l'accessibilité pour que les médiathèques soient ouvertes à des moments accessibles à tous les publics.
- Informatiser le réseau pour rendre visible et localisable l'ensemble des documents.
- Développer les fonds et leur mise en circulation pour satisfaire les demandes des habitants.
- Développer l'action culturelle et ouvrir les lieux aux habitants et aux partenaires pour permettre les rencontres, le partage et favoriser la compréhension de l'autre et des enjeux futurs.

Les premières actions menées dans le cadre du schéma ont été les suivantes :

- Le recrutement d'une coordinatrice pour l'organisation fonctionnelle du réseau.
- La création d'un comité de pilotage, composé entre autres d'élus, de bénévoles et de salariés des bibliothèques du territoire Loudunais.
- La rédaction d'une charte d'engagement déclinant ces axes de façon pratique, permettant aux communes de se positionner dans l'engagement futur de leur bibliothèque dans le réseau.

Une première médiathèque intégrée au réseau a ouvert à Arçay le 24 février 2024. Animée par une équipe de huit bénévoles, elle a bénéficié de l'informatisation, de l'apport de collections et du soutien professionnel du service lecture publique, soutien qui continue pour faire vivre le lieu. Le succès est au rendez-vous. Près de 40 abonnés se sont déjà inscrits.

D'autres réalisations devraient voir le jour d'ici la fin 2024 (*Les Trois-Moutiers et Monts-sur-Guesnes notamment*). De nombreuses autres se préparent même pour 2025, tant l'engagement des communes à redonner sens et vie à leur bibliothèque est manifeste.

DÉVELOPPER L'ANIMATION LOCALE ET SOCIO-CULTURELLE

Soutien aux projets culturels

La Communauté de communes du Pays Loudunais s'attache à développer l'accès à la culture en Pays Loudunais en soutenant les initiatives culturelles contribuant au développement du territoire. Cette compétence est inscrite dans les statuts communautaires à l'article 5.5 « Actions culturelles et vie associative » (*arrêté préfectoral n°2019-SPC-050 du 20 mai 2019*).

Une refonte du règlement d'attribution et du dossier de demande de subvention a été réalisée en 2022 avec les élus. Les nouveaux formulaires ont été mis en services en 2023.

Pour l'année 2023, un soutien a été apporté à 22 projets culturels pour un montant total de 31 740 €.

Porteur de projet	Objet de la demande	Montant proposé
Cie Blast	Festival Lectures d'hiver et Projet Grandir de Lire	5 000 €
Fondation ANAKO	9 ^e édition "Festival Anako du Film Ethnographique"	5 000 €
Jazz Danse Moncontour	Spectacle de danse	500 €
Association Culture et Patrimoine Mouterre-Silly	Programme d'animations 2023	1 400 €
Centre de Mémoire du Loudunais	Projet Centenaire naissance René Monory	800 €
La Buissonnière	2 concours équestres	1 000 €
Bibliothèque Pédagogique du Loudunais	Programme d'animations 2023	1 500 €
La Nouvelle Aire	Saison culturelle 2023	1 800 €
Adrénaline Spectacle	Spectacle Musical et Spectacle Musical	1 200 €
Les Ajaillons de la Dive	Saison culturelle 2023	400 €
Amis du Patrimoine Rantonais	Soirée de collecte de fonds et Tome 2 "si Ranton nous était conté"	240 €
Dynamic' Europe Vienne	Ateliers d'écritures sur les violences faites aux femmes	500 €
Lions Club Loudun	Spectacle "ITOU" la danse au-delà du handicap	300 €
Mairie de Loudun	Lug en scène	4 400 €
Comité des Fêtes Chalais	Étape "la France à motos anciennes"	500 €
Gabriel Fauré	Festival Jeunes talents	1 000 €
Amis de Théophraste Renaudot	Prix Renaudot des Lycéens et Parenthèses du PRL	1 500 €
Instrumentarium Loudunais	Concerts "Juke Box Family"	1 800 €
Cultivons le livre	En ces lieux des livres	500 €
Association de sauvegarde du moulin de Comprigny	Manifestation "Les Touskadérous"	400 €
Lycée Guy Chauvet	Rencontres Ciné Solidarité et Tolérance	1 000 €
Équiliberté	Randonnée équestre (2j)	500 €
TOTAL		31 740 €

Une politique de soutien financiers aux projets des partenaires associatifs ou institutionnels

La Communauté de communes du Pays Loudunais soutien les initiatives associatives en lien avec les compétences communautaires. Pour l'année 2023, un soutien a été apporté aux associations et organismes suivants pour un montant total de 133 095€.

Porteur de projet	Montant attribué
Budget principal	
Association Les Enfants de la Dive (garderie)	1 900,00 €
Association FNATH	300,00 €
Association Solidarité Paysan	1 000,00 €
Fonctionnement Fonds de Solidarité pour le Logement	5 000,00 €
Association La Nouvelle Aire	1 000,00 €
Association Dynamob	5 000,00 €
Fonctionnement IME Véniers	1 000,00 €
Fonctionnement Mission Locale Nord Vienne	35 000,00 €
Fonctionnement Pôle Loudunais d'Information et d'Orientation	4 000,00 €
Maison de l'emploi et de la formation du Thouarsais	7 000,00 €
Fonctionnement Comité de jumelage Pays Loudunais – Dapelogo	2 405,00 €

Collège Isaac de Rasily – Saint-Jean-de-Sauves	1 500,00 €
Association Poitou-Charentes Animation	2 000,00 €
Association Communiquer Lire Ecrire	5 000,00 €
Comité d'Expansion Agricole	2 700,00 €
Ville de Loudun – Journée JO	2 650,00 €
Association Vol Libre	10 000,00 €
TOTAL 1	87 455,00 €

Budget annexe OTPL	
Fonctionnement Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou	15 000,00 €
Fonctionnement Association Maison de pays	22 500,00 €
Fonctionnement Association Maison de l'Acadie	1 000,00 €
Chambre d'Agriculture de la Vienne (Marchés de producteurs)	7 140,00 €

TOTAL 2	45 640,00 €
TOTAL 1+2	133 095,00 €

SERVICE AMÉNAGEMENT DURABLE



MOYENS HUMAINS

4 agents (4 ETP)



MISSIONS DU SERVICE

- Coordonner l'Opération de Revitalisation de territoire (ORT) du centre-ville de Loudun
- Accompagner la rénovation de l'habitat

CONTEXTE

- 44% du parc de logements construits avant 1946
(25% Vienne – 22% France)
- 61% de ménages non imposés
(52% Vienne)
- 13% logements vacants principalement dans les bourgs anciens (9,8% Vienne – 8% France)
- 230 GWh consommé par an pour l'énergie dans son logement, soit 33% de la consommation énergétique en Loudunais
- Zéro artificialisation nette d'ici 2050, arrêt des extensions et mobilisation de l'existant

Loudun, centre-ville habité



REVITALISATION URBAINE ET RÉNOVATION DE L'HABITAT



Priorité à la reconversion et à la rénovation

Répondre au bien-vivre, c'est être bien dans son logement. Les actions de la CCPL ont pour objet de réduire la dépendance énergétique et économique des ménages loudunais et de réhabiliter le parc de logement.

Ce sont donc :

- Deux actions principales : la revitalisation du centre de Loudun, et l'information-conseil pour réhabiliter son logement.
- Et des actions complémentaires : achever la vente des lotissements communautaires et accompagner par les garanties d'emprunt la création de logements sociaux publics dans les centres anciens.

Budgets et partenaires :

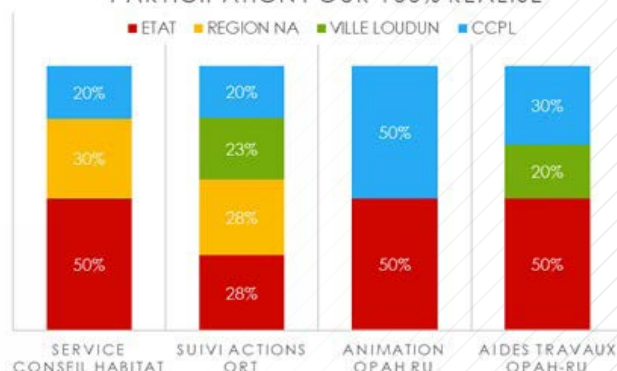
Les deux actions principales bénéficient des politiques nationales, régionales et départementales (à hauteur de 50 à 80% d'aides).

Nos partenaires :

Financé par



PARTICIPATION POUR 100% RÉALISÉ



Actions marquantes 2023 et perspectives

• Opération de revitalisation du centre de Loudun – ORT

Mars : Le programme ORT de Loudun a été signé le 21 mars 2023 avec l'État, la communauté et la ville, pour 5 ans. Parmi les 14 actions, la ville porte celle relative aux commerces, espaces publics et circulations. La communauté de communes est compétente pour le volet « réhabilitation des logements » par le dispositif « Opah-RU ».

Avril : entrée de la CCPL au capital de la SEM Patrimoine de la Vienne en vue de la création d'une filiale SAS foncière de redynamisation pour le portage d'opérations immobilières dans les centres-villes et centres-bourgs.

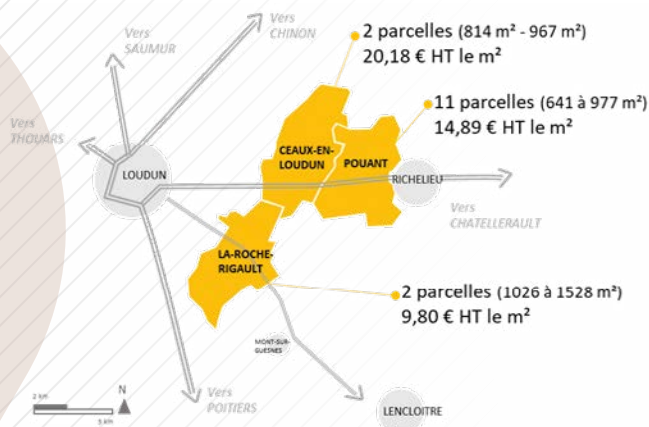
Août : l'opération d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) de Loudun est signé pour 5 ans avec l'ANAH. Le prestataire retenu est SOLIHA. Les travaux sont aidés par l'ANAH, la CCPL et la ville principalement.

	Suivi animation		Aides aux travaux CCPL
	Dépenses BE	Recettes ANAH	Dépenses CCPL
2023	4 029,60 €	2 014,80 €	- €
2024	41 922 €	20 961 €	60 188 €
2025	49 590 €	24 795 €	77 250 €
2026	55 098 €	27 549 €	106 688 €
2027	50 898 €	25 449 €	81 188 €
2028	27 762 €	13 881 €	17 063 €

• Lotissements communautaires pour l'habitat

Septembre : vente de 3 parcelles à Pouant pour la création de 5 logements en VEFA avec rétrocession à Habitat de la Vienne.

La Communauté de communes gère 3 lotissements, réalisés à son compte au bénéfice des communes. Il reste 15 parcelles à vendre.



• Service de conseil pour la rénovation de l'habitat - label France Rénov'

Septembre : labellisé France Rénov' le service est le point d'entrée de toutes les questions logements.

Une seule porte, c'est plus simple. Le service conseille sur les gestes et travaux de rénovation et de performance énergétique, ET il oriente aussi vers l'ADIL, Soliha, et tous les autres partenaires du logement. Le 1^{er} rendez-vous est un entretien de 30 minutes par téléphone, pour comprendre la demande et orienter plus rapidement.



600 ménages
conseillés en 2023

soit le double depuis la création du service en 2021

Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage est devenue une compétence communautaire obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 (*Loi NOTRe*). L'aire d'accueil est composée de 18 places.

La gestion de l'aire assurée par un prestataire à compter du 18 septembre 2023

L'aire d'accueil est gérée en régie directe par les services communautaires depuis le 1^{er} janvier 2018. À l'issue d'une procédure de marché public, les élus ont souhaité confier la gestion à la société ACGV services, prestataire de service spécialisé dans la gestion et l'exploitation des aires d'accueil des gens du voyage. Cette prestation de services a pris effet au 18 septembre 2023.

Le marché est conclu pour une durée initiale d'un an à compter et peut être reconduit tacitement 2 fois.

Le montant annuel des prestations s'élève à 69 609,60 € TTC. Une convention est signée entre la Communauté de communes et le prestataire pour le reversement à la collectivité de l'Aide au Logement Temporaire.

En 2023, 2 fermetures de l'aire d'accueil ont été organisées du 3 au 20 février et du 7 au 24 juillet afin de procéder à un nettoyage complet et aux réparations nécessaires.

Le taux d'occupation moyen annuel est de 76% (68 % en 2022).

Une Aide au Logement Temporaire (ALT2) est versée annuellement aux gestionnaires ; cette allocation tient compte du nombre de places conformes disponibles et de l'occupation effective. Elle s'élève à 22 278,61€ pour l'année 2023.

Taux d'occupation pour l'année 2023

Mois	Taux d'occupation mensuel
Janvier	99%
Février	77% (fermeture 16 jours)
Mars	78%
Avril	57%
Mai	94%
Juin	96%
Juillet	38% (fermeture 16 jours)
Août	52%
Septembre	45%
Octobre	75%
Novembre	82%
Décembre	99%

C/ Être acteur de la transition écologique et énergétique



MENER UNE ACTION VOLONTARISTE POUR RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES

Être acteur de la transition énergétique

Les objectifs ont été définis dans le projet politique de territoire, puis décliné dans le plan climat air énergie territorial.



MOYENS HUMAINS

2 agents (2 ETP) + 1 recrutement en cours mutualisé avec la CC Haut Poitou



Faits marquantes 2023

- L'engagement « Territoire à énergie positive » pour concrétiser le Plan climat air énergie territorial



Juillet : le Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Loudunais a été adopté pour 6 ans.

Septembre : le territoire est **lauréat « territoire à énergie positive » en devenir** de la Région Nouvelle Aquitaine. Ce sont 8 actions prioritaires du Plan climat à réaliser sous 3 ans :

- **SOBRIÉTÉ :** performance du bâti, mobilités électriques et vélos.
- **DÉVELOPPEMENT :** énergies renouvelables organisation des offres de mobilités.

La cheffe du projet énergie-climat est financée au résultat, avec 60 et 80% d'aide régionale.

Afin d'accompagner les actions, les compétences internes de la collectivité ont été renforcés en 2023, en mobilisant les appels à projet de la Région (*tepos*) et de l'Ademe.

Budgets et partenaires :

Les actions bénéficient des politiques nationales et régionales (à hauteur de 50 à 80% d'aides).

Nos partenaires :



La communauté agit avec :

- l'accompagnement à performance du patrimoine des communes et de la communauté, par un nouveau service et par des partenariats renforcés ;
- la gestion et la performance du bâti communautaire, existant ou en construction.

Budgets et partenaires :

Ces actions bénéficient des politiques nationales et de fonds dédiés pour leur ingénierie et animation et pour les travaux.

Nos partenaires :



Actions marquantes 2023 et perspectives :

- **Service mutualisé pour la sobriété énergétique dans les collectivités - CEP**

Juin : lauréat ADEME pour la création d'un service mutualisé avec la CC Haut Poitou « conseil en énergie à temps partagé » - CEP.

Automne : présentation du service aux communes et recensement des patrimoines et des priorités. Le service accompagne gratuitement les communes pour la performance énergétique – bâtiment, véhicules, fluides et énergie. Il mobilise les partenariats techniques ou financiers (*SEV, Fond Chaleur avec le Département, CEE, etc.*) par un conseil technique adapté au besoin et à l'usage des bâtiments communaux ou communautaires. La communauté prend à sa charge le solde de la charge du service, pour la durée de la convention ADEME (5 ans).

Réduire les consommations d'énergie

Objectifs : adapter le patrimoine et réduire les besoins en énergie

La réduction des consommations d'énergie est l'une des priorités pour une plus grande résilience du territoire à la dépendance énergétique et aux événements climatiques.

• Performance des bâtiments communautaires

Printemps : audits énergétiques du patrimoine communautaire. Intégration de la performance énergétique pour la rénovation des opérations.

• Perspectives 2024

Intégration de l'outil de suivi de consommation utile pour l'adaptation et l'analyse du bâti communal. La CCPL prend à sa charge, d'ici 2026, le coût des prises d'accès au tableau.

Plan de sobriété et d'usage du téléport 6 en parallèle avec la rénovation énergétique du bâtiment : mobilisation du service CEP et des partenaires.



Encourager la production d'énergies renouvelables

Objectifs : développer de nouvelles ressources en énergie locale, choisies par le territoire

La communauté agit avec :

- ▶ l'accompagnement des process et méthodes pour respecter les objectifs politiques inscrits au PCAET ;
- ▶ le développement de projet d'énergie sur le patrimoine communautaire.

Budgets et partenaires :

À ce jour, le budget porte sur l'adhésion au CRER, afin de permettre à la CCPL et à toutes ses communes d'avoir un conseil gratuit et neutre, apte à établir des pré-études, estimatifs, et ressources juridiques et financières dans le montage de projet. Pour les nouveaux projets, la communauté répond à des appels à manifestation d'intérêt (*Soregie*) ou accompagne les communes si besoin.

Nos partenaires :



Actions marquantes 2023 et perspectives :

Juin : lauréat AMI avec Sorégies pour du petit photovoltaïque sur terrain d'attente : 2 projets.

Janvier : adhésion CRER pour tout le territoire : les communes peuvent ainsi bénéficier gratuitement d'un conseil sur leur projet d'énergie renouvelable (*solaire, géothermie, bois, réseau de chaleur*).

Décembre : support d'aides pour la définition des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables (ZA EnR) par les communes.

• Perspectives 2024

Plan de déploiement des énergies renouvelables du Loudunais : travail de précision des sites potentiels pour les énergies renouvelables, par croisement des données biodiversité, agriculture, paysage et énergies : mobilisation du contrat régional et du fonds vert.

Stratégie « Énergie positive » à destination des entreprises du territoire : mobilisation des partenaires.



RÉDUIRE LES DÉCHETS ET VALORISER LA RESSOURCE



RAPPORT SYNTHÉTIQUE DES DÉCHETS 2023

La Communauté de communes du Pays Loudunais exerce la compétence collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés depuis le 1^{er} janvier 1993. Ce service est composé de :

- ▶ la collecte des ordures ménagères résiduelles ainsi que les déchets d'activités économiques assimilés, en porte-à-porte ;
- ▶ la collecte des emballages ménagers recyclables, en porte-à-porte ;
- ▶ la collecte des points d'apport volontaire pour les papiers et le verre ;
- ▶ la gestion des 5 déchèteries du territoire.

Les indicateurs techniques en 2023



9 396 TONNES
de déchets (gravats compris)

ont été apportées en déchèterie, soit une baisse par rapport à 2022.



4 139
TONNES
d'Ordures Ménagères
Résiduelles (OMR)

ont été collectées, soit une
baisse de 12% en 5 ans.

2 794 TONNES
de déchets recyclables dont



1179 TONNES
d'emballages recyclables

en augmentation de 18 % depuis 5 ans.



1217 TONNES
de verres

les tonnages stagnent ces dernières années.



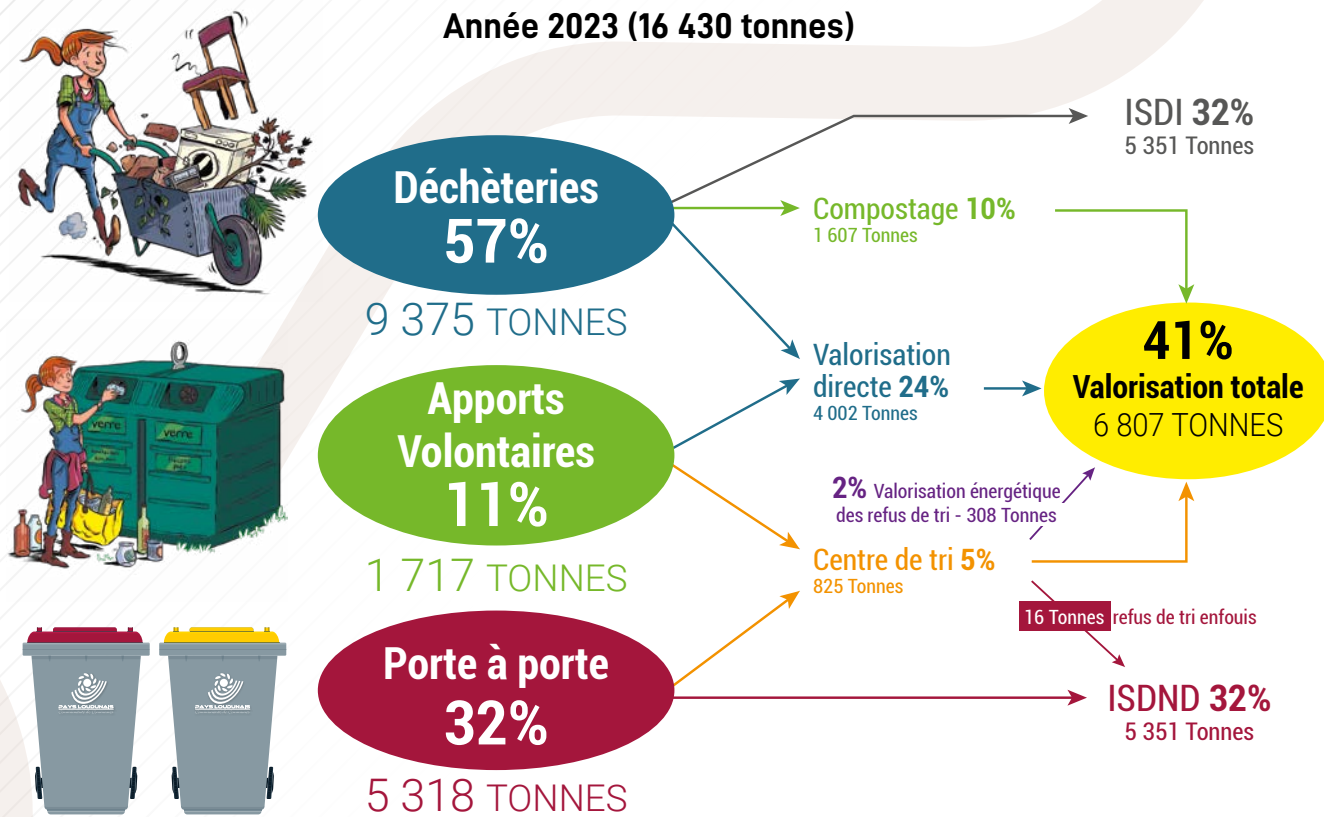
398 TONNES
de papiers

en baisse de 15 % depuis 2018.

Synoptique des déchets traités en 2023

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Année 2023 (16 430 tonnes)



*ISDI : Installations de stockage de déchets Inertes / *ISDND : Installations de stockage de déchets non dangereux.

Évolution de la production de déchets depuis 5 ans

Flux (en tonnes)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ordures Ménagères	4 700	4 695	4 550	4 643	4 409	4 139
Emballages recyclables	995	1 065	1 075	1 147	1 149	1 179
Verre	1 110	1 127	1 158	1 239	1 198	1 217
Papiers	465	552	461	573	458	398
Déchèterie	8 877	8 862	8 630	9 843	9 515	9 498
Total	16 146	16 301	15 874	17 445	16 730	16 431

Pour rappel, l'un des objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte est d'être sous la barre des 14 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés en 2020.

Comparaison de production des déchets de la CCPL avec le reste du territoire :

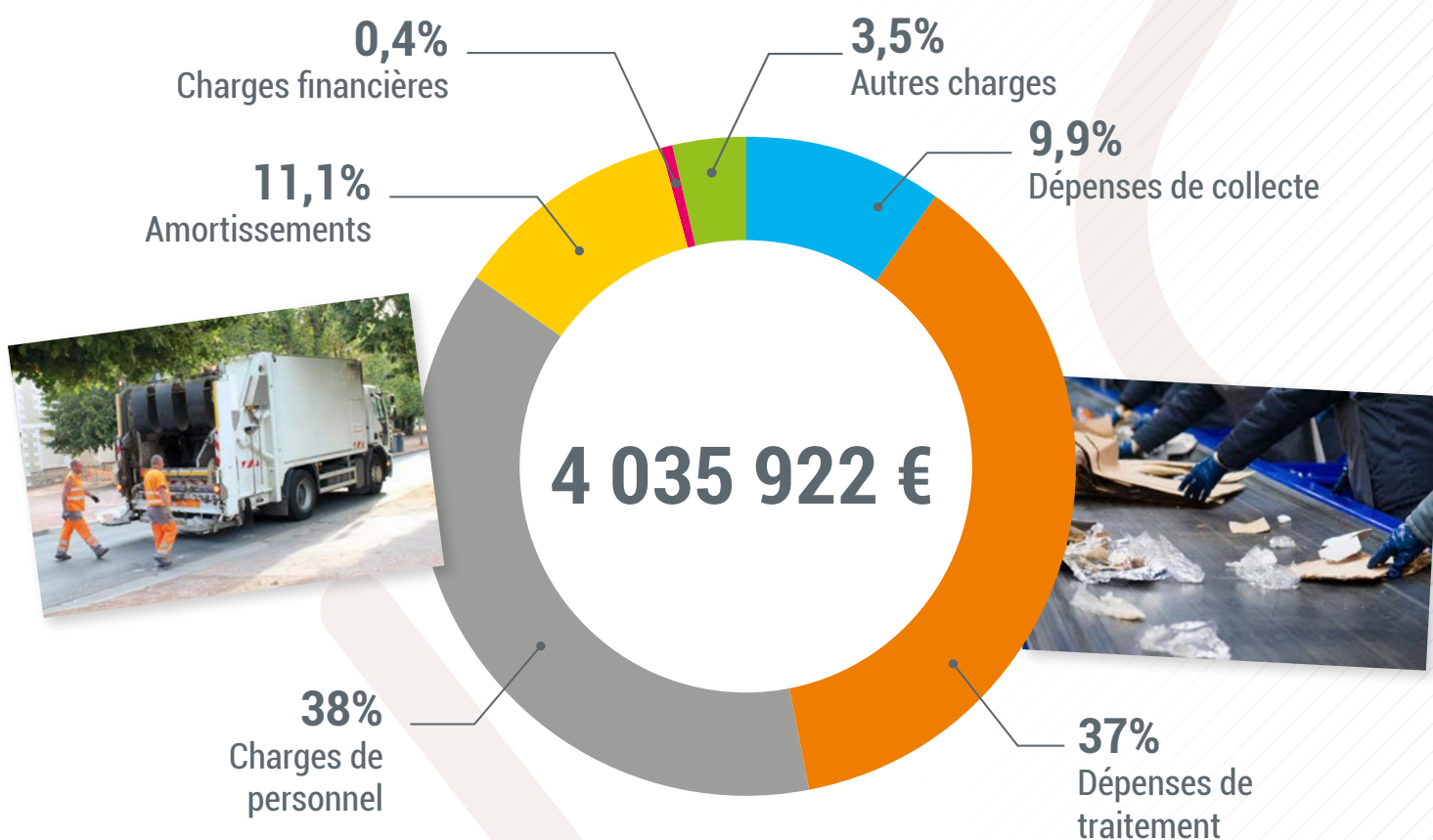
En kg/hab./an	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages Ménagers Recyclables	Apports en déchèterie (avec gravats)	Total
CCPL (2023)	164	110	377	652
Département (2021)	201	89	303	593
Région (2021)	243	96	332	671

Les indicateurs financiers

LES DÉPENSES

Elles s'élèvent à 4 035 922 € TTC et regroupent les charges de personnel ainsi que les coûts de collecte et de traitement. Elles sont réparties comme suit :

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2020



Les actions menées depuis 2018 (*optimisation de la collecte, extension des consignes de tri, contrôle d'accès en déchèterie...*) ont permis de mieux maîtriser les coûts du service.

Coût du service pour les différents flux

Le coût du service correspond au coût complet du flux, déduit des aides perçues et additionné des charges de TVA.

En € TTC par tonne	Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets Ménagers Recyclables*	Gestion des déchèteries	Tous flux
Coût du service	352,61 € TTC	282,05 € TTC	116,21 € TTC	204,51 € TTC

*Les Déchets Ménagers Recyclables correspondent à l'ensemble des emballages recyclables, du verre et des papiers.

Évolution des coûts pour les 7 dernières années

En € TTC	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses	2 724 618,23 €	2 707 685,58 €	2 864 693,49 €	3 091 324,00 €	3 399 875,00 €	3 622 232,00 €	4 035 922,29 €

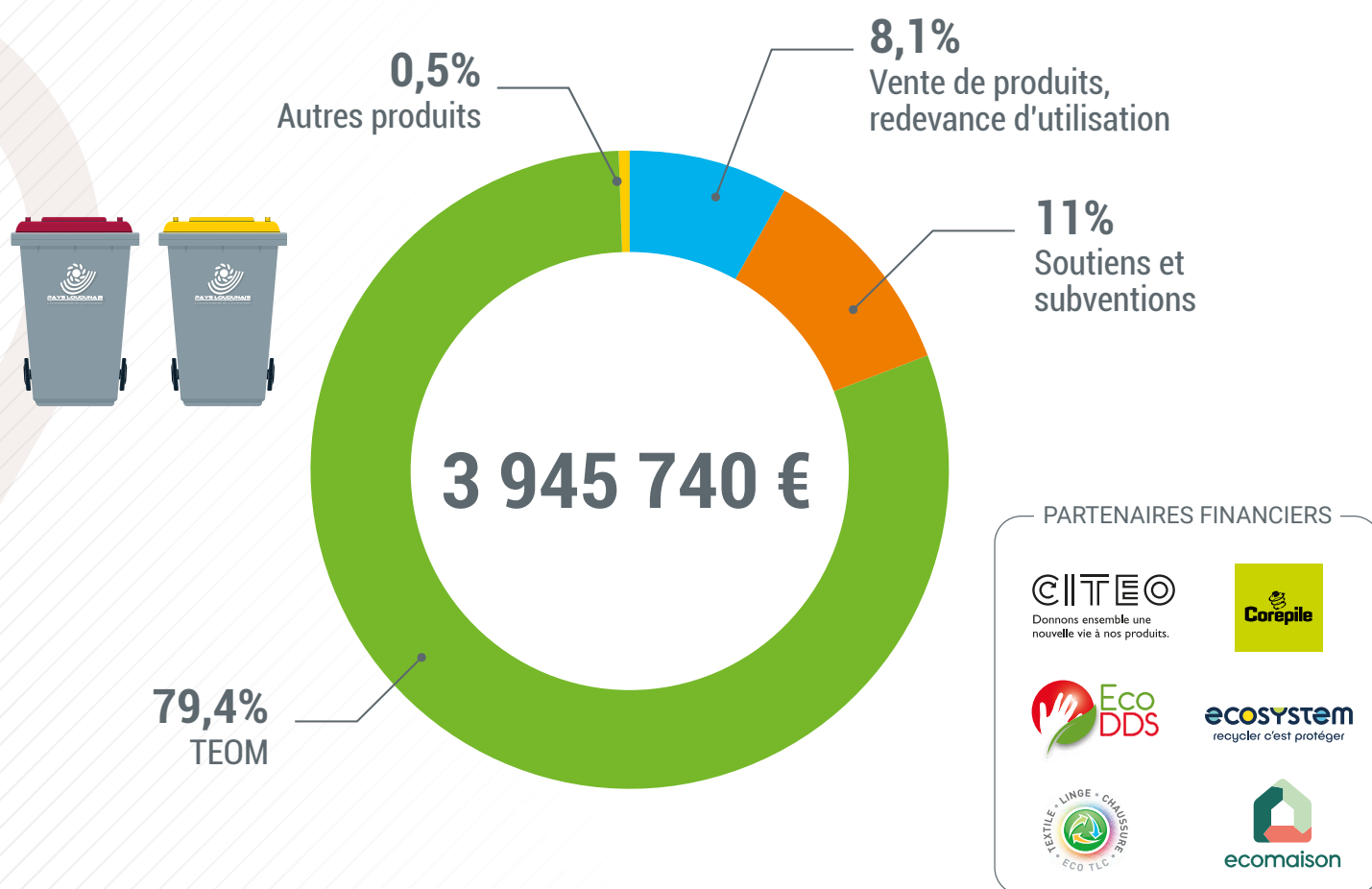
Les dépenses ont augmenté par rapport à 2022 suite à la hausse des coûts de collecte et de traitement ainsi que de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

L'objectif pour la CCPL est d'améliorer sa maîtrise des coûts en mettant en place des actions de prévention des déchets et d'optimisation du service (*Tarification Incitative, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés...*).

LES RECETTES

Elles sont de 3 945 740,75 € TTC, en légère hausse par rapport à 2022. Les recettes sont réparties comme suit :

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2023



Évolution des recettes depuis les 7 dernières années

En € TTC	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes	3 346 204 €	3 083 585 €	3 326 387 €	3 280 412 €	3 704 406 €	3 871 267 €	3 945 740 €



Gestion des milieux aquatiques

La compétence GEMAPI est exercée par la Communauté de communes du Pays Loudunais depuis le 1^{er} janvier 2018 selon les modalités suivantes :

- ▶ Compétence transférée pour une part à 4 syndicats :
 - Le syndicat intercommunal des bassins du Négron et du Saint-Mexme
 - Le syndicat de Rivières Val de Vienne (*anciennement syndicat mixte de la Manse étendu*)
 - Le SIVU de la Vallée de la Dive
 - Le syndicat mixte de la Dive du Nord
- ▶ Compétence exercée par le Syndicat Mixte Vienne et Affluents par le biais d'une convention (*bassin de l'Envigne, communes concernées : Saires et Verrue*).
- ▶ Compétence exercée en régie directe pour les communes de l'ancien SIVOM de la région des Trois-Moutiers.

Le montant des contributions de la communauté de communes aux syndicats pour l'année 2023 s'élève à 170 368€.

Missions exercées en 2023 :

- ▶ Suivi administratif de la compétence.
- ▶ Participation au comité de pilotage relatif aux travaux « Pont De Pierre » à Loudun : un groupement de commande est créé (*Eaux de Vienne, ville de Loudun, CCPL*) avec pour unique objet la réalisation concomitante de travaux de réhabilitation d'un ouvrage d'assainissement nommé "Pont De Pierre" situé sur la commune de Loudun étroitement liés aux réalisations suivantes :
 - travaux d'assainissement (*compétence Eaux de Vienne*) ;
 - bassin de gestion des eaux pluviales (*compétence communale*) ;
 - intervention sur un cours d'eau (*compétence communautaire*).

ENGAGER LE TERRITOIRE VERS LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Mobiliser les friches et les espaces vacants, anticiper les besoins en foncier

La communauté agit avec :

- ▶ le suivi et les avis des documents d'urbanisme régionaux et locaux : SRADDET notamment ;
- ▶ la mobilisation des espaces urbanisés dans le cadre de ses opérations.

Nos partenaires :



Faits marquants

• Réflexion SCoT et Participation à la conférence régionale pour le ZAN

L'engagement d'un document d'urbanisme intercommunal est une action du projet politique de territoire adopté en juillet 2022 : un groupe de travail de 5 élus a été désigné par le Bureau pour aborder la question d'un SCoT, comprendre les différences PLUi/SCoT et approcher les enjeux et méthodologie politique. Les élus du Thouarsais sont venus témoigner.

La communauté de communes est une personne publique à associer aux documents d'urbanisme communaux (*carte communale, documents patrimoniaux, plan local d'urbanisme*), et elle participe aux instances régionales du SRADDET – notamment travaux pour sa révision. Elle adhère et membre de la fédération qui lui permet de suivre les évolutions réglementaires et participer aux contributions des EPCI vers la Région.

Le service a accompagné la direction économique pour l'analyse foncière des zones d'activités communautaires et leur capacité de renouvellement urbain.

• Et aussi :

- ▶ Atelier d'interprétation du paysage avec le CAUE de la Vienne – dans le cadre de l'atlas du paysage.
- ▶ Fin novembre, le Préfet a rencontré les Maires de l'intercommunalité, et souligné les enjeux d'un document d'urbanisme intercommunal opérationnel.

Les perspectives 2024

- ▶ Réflexion sur la prise de compétence « document d'urbanisme et tenant lieu ».

Zones d'activités

Optimisation du foncier économique

Faits marquants

- La CCPL a initié l'inventaire foncier économique des ZAE avec analyse du potentiel en renouvellement urbain des zones existantes. L'étude est finalisée en 2024.

DÉVELOPPER L'USAGE D'UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE



Accompagner les mobilités à l'échelle du bassin de vie

Démultiplier des solutions de mobilités au local et décarbonner

La communauté agit avec :

- le développement des mobilités décarbonées ;
- l'engagement d'une réflexion pour un plan des mobilités, avec les partenaires et autorités organisatrices.

Nos partenaires :



Faits marquants :

- **Déploiement de bornes électriques pour véhicule**
 - Mise en œuvre du SDIRVE pour déployer les bornes de recharge électrique à haut niveau de service, avec l'État – via le travail animé par le syndicat énergie vienne. Une borne électrique a été installée sur le parking de l'aire de la Briande.
- **Lauréat ADEME pour le vélo et des mobilités locales**
 - Engagement du schéma cyclable et plan mobilité, financé à 80% - lauréat appel à projet national ADEME + fonds verts État.
 - Soutien financier à l'association Dynamob pour les services de transport solidaire et le prêt de vélos ou mobylettes

Les perspectives 2024

- Schéma cyclable de territoire.
- Schéma mobilité et traduction dans le contrat opérationnel avec la Région, le Département, et le Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités.
- Flotte de véhicules plus propre et décarbonée pour la collectivité.

Ressources et moyens

**Les activités support au service
de la réalisation du projet de territoire**

A/ La gestion des ressources humaines



MOYENS HUMAINS

4 agents (3,20 ETP)

Les effectifs de la collectivité :

- **Total des effectifs de la communauté de communes au 31 décembre 2023 :**

135 agents correspondant à 109,53 ETP (*Equivalent Temps Plein*) dont 68 % titulaires de la Fonction Publique Territoriale et 32 % d'agents contractuels.

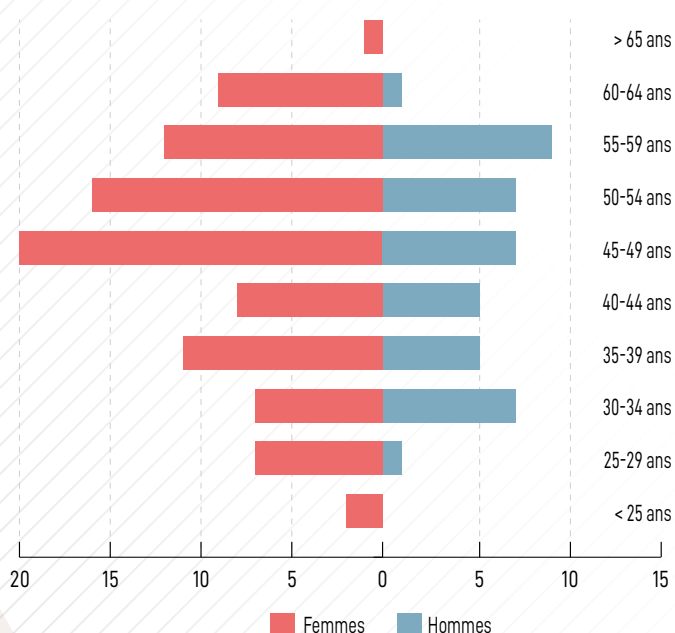
- **Répartition des agents par catégories :**

Catégorie d'emploi	Femmes		Hommes		Total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
A	12	12,9%	3	7,1%	15	11,1%
B	5	5,4%	5	11,9%	10	7,4%
C	76	81,7%	34	81,0%	110	81,5%
Emploi d'avenir apprenti	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Total	93	100%	42	100%	135	100%

- **Évolution des effectifs au cours de l'année 2023 :**

- 25 entrées dont 22 femmes et 3 hommes ;
- 23 sorties dont 16 femmes et 7 hommes.

- **La répartition des femmes et des hommes par tranche d'âge au 31 décembre 2023 :**



Âge moyen des FEMMES **46 ANS**

Âge moyen des HOMMES **46 ANS**

L'absentéisme

Le taux d'absentéisme pour l'année 2023 est de 7,01 % (7,20 % en 2022).

- **Formule de calcul du taux d'absentéisme**

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Activités et projets

Au-delà de la gestion du personnel affecté aux services publics (*rémunération, gestion des carrières, des absences, des recrutements, de la formation professionnelle etc*), le service RH s'appuie sur les lignes directrices de gestion, établies pour 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les lignes directrices de gestion, élaborées conjointement avec la direction générale et les élus permettent de :

- ▶ Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC-Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (*adaptation des effectifs aux évolutions de compétences de la Communauté de communes, anticipation des départs en retraite, développement de la qualité de vie au travail...*).
- ▶ Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels (*établir des critères pour les avancements de grade, la promotion interne et l'évolution professionnelle*).
- ▶ Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures de promotion en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les cadres d'emplois et grades concernés (*proposer un plan d'action au vu du rapport égalité femme-homme réalisé annuellement et impulser de nouvelles pratiques au quotidien*).
- ▶ Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (*adapter les procédures de recrutement, recenser les besoins de la communauté de communes...*).

Perspectives 2024-2026 : de nouvelles organisations des temps de travail pour répondre aux enjeux de sobriété et d'attractivité

Sur le premier trimestre 2023, les élus ont exprimé le souhait d'engager une réflexion sur une nouvelle organisation des temps de travail, en différenciant les services dits « administratifs » ou ayant leur siège au Téléport 6 (*organisation sur une semaine en 4 jours d'ouverture au public*) et les services dits « extérieurs » dont les activités dépendent de la saisonnalité (*ex. entretien et*

gestion des espaces verts et naturels, tourisme, ...) ou de services ouverts au publics (déchèteries, médiathèque...).

Les 4 objectifs majeurs visés :

- ▶ limiter les déplacements domicile-travail (*réduire l'emprunte carbone*) ;
- ▶ contribuer à la sobriété énergétique des bâtiments (*limiter/optimiser les occupations*) ;
- ▶ mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle (*libérer du temps sur la semaine pour soi, sa famille*) ;
- ▶ optimiser l'organisation du travail tout en recherchant l'amélioration (*ou au minimum maintien*) de la qualité du service public.

Enfin, de manière transversale, les nouvelles organisations doivent permettre également de répondre à l'enjeu d'attractivité de la collectivité en matière d'emploi.

Le calendrier de mise en œuvre est le 1^{er} janvier 2025 pour les services administratifs, les déchetteries (*nouveaux horaires d'ouverture au public tenant compte des saisons et annualisation des temps de travail*) ainsi que le service du tourisme. Les réflexions seront engagées en suivant pour les autres services pour une application au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Un diagnostic et des préconisations pour limiter les risques psycho-sociaux

Une psychologue stagiaire a été accueillie durant le 1^{er} trimestre 2023 pour élaborer un diagnostic sur les risques psychosociaux. Le plan d'action réalisé a permis la conduite des premières actions suivantes :

- **Un circuit de l'information renforcé pour les agents**
 - un bulletin d'information mensuel regroupant des informations liées aux ressources humaines et à la vie des services ;
 - une organisation régulière de réunions interservices, type café-partagés, ou plus formelles sur des sujets transversaux ;
 - des permanences régulières du service des ressources humaines aux ateliers techniques.
- **Un accompagnement du service RH aux encadrants**
 - dans la gestion de leur service (*ex. actualisation de la charte des agents du service enfance-jeunesse*) ;
 - dans l'acquisition d'une culture managériale commune (expérimentation de session de co-développement, accompagnement à la préparation des entretiens d'évaluation).
- **Des formations**
 - sensibilisation aux signes de souffrances au travail pour les responsables de service / d'équipe ;
 - participation en 2024 du service RH à la formation Sentinelle (*repérage et prévention de la dépression et du risque suicidaire*).
- **Des aménagements de locaux :**
 - des aménagements de postes pour raison de santé mais également pour le bien-être des agents

(*ergonomie notamment*) et la bonne organisation des services ;

- une création de salle de pause aux ateliers techniques.

- **Des temps conviviaux à développer ou à pérenniser :**

- organisation d'un moment convivial à destination des agents et de leur famille pour Noël ;
- proposition d'évènement autour du bien-être au travail pour 2024 ;
- repas partagés (*ex. lors des réunions de rentrée pour le service enfance-jeunesse...*).

- **La mise à jour régulière du document unique en intégrant les RPS.**

La sensibilisation à la sécurité routière

Dans le cadre de la semaine consacrée à la sécurité routière au travail, une sensibilisation par mail et affichage a été faite chaque jour du 22 au 25 mai 2023 sur les thématiques suivantes :

- la fatigue et la conduite ;
- l'alcool et la conduite ;
- la ceinture de sécurité ;
- les stupéfiants et la conduite ;
- le téléphone et la conduite ;
- les trottinettes électriques ;
- la vitesse sur la route ;
- le vélo et la conduite.

Le service prévention a également organisé une journée de sensibilisation aux risques routiers orientée sur l'utilisation du smartphone et des distracteurs de conduite le vendredi 16 juin 2023.

Dans un cadre d'écoute et sans tabou, les agents ont pu échanger librement sur la place du téléphone portable au volant. Grâce à une pédagogie interactive, ils ont identifié les risques de cet usage. Équipés de lunettes connectées, ils ont testé un parcours semé d'obstacles.

B/ La gestion financière et comptable



MOYENS HUMAINS

3 agents (3 ETP) : 2 agents au siège de la CCPL et 1 agent mis à disposition du Service Facturier (SFACT) du Pays Loudunais

Quelques indicateurs

- 12 budgets : 1 budget principal, budget Développement Economique, budget Office de Tourisme et 9 budgets de stocks (*lotissements, ZI et ZA*).
- 39 dossiers d'emprunt en cours sur 7 budgets : CCPL, Développement économique, Office du Tourisme du Pays Loudunais, Lotissement de Pouant, ZA Les Trois-Moutiers, ZA de Monts-sur-Guesnes, ZA de Moncontour.
- 4 151 mandats administratifs (*dépenses*) et 2094 titres financiers (*recettes*) tous budgets confondus, soit + 1% / 2022.
- Durée moyenne de prise en charge d'un mandat et d'un titre (= *délais globaux de paiement*) : 20.58 jours tout budget confondus (vs 25 jours en 2022).

À compter du 1^{er} avril 2023, toutes les dépenses (*hormis la paie des agents*) ont été confiées au Service Facturier (SFACT). Le SFACT est issu du regroupement d'une partie des moyens comptables de la Ville de Loudun, de la CCPL et du Service de Gestion Comptable Nord-Vienne (SGC - Trésorerie de Loudun). Sous l'égide du comptable public (SGC), toutes les dépenses sont mandatées et liquidées, de manière mutualisée.

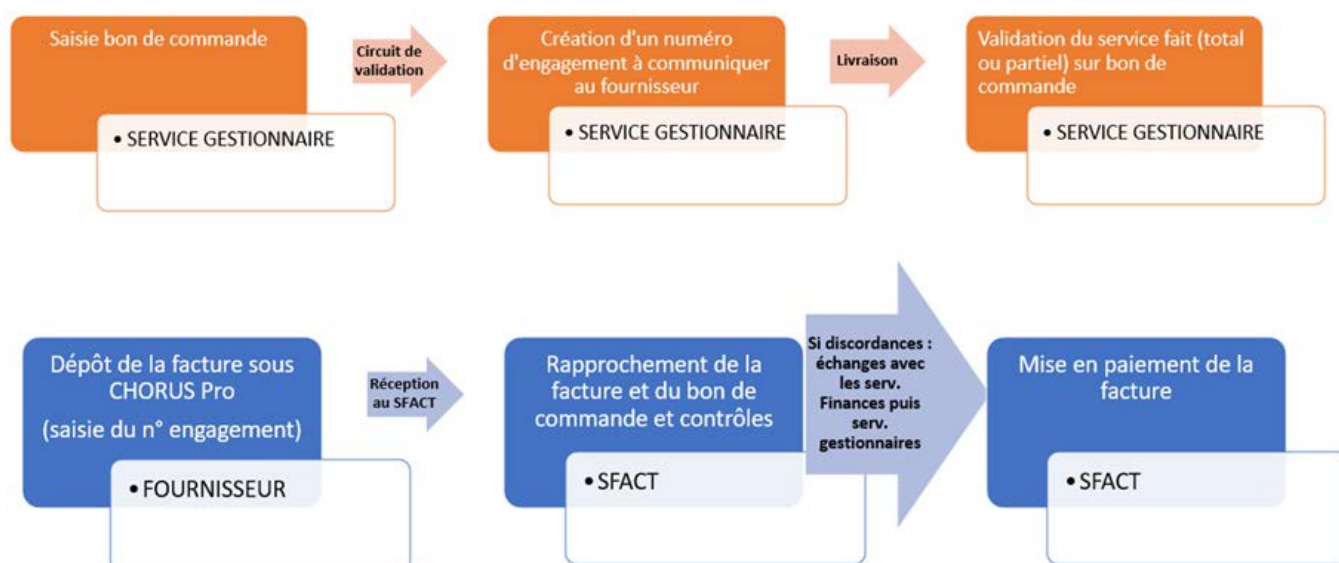
4 agents composent ce service :

- 2 agents comptables du SGC Nord-Vienne
- 1 agent comptable de la CCPL
- 1 agent comptable de la Ville

Les objectifs sont :

- d'optimiser la chaîne de la dépense de la saisie du bon de commande jusqu'à la mise en paiement de la facture ;
- de mutualiser les contrôles respectifs de l'ordonnateur (CCPL ou Ville) et du comptable public (SGC) pour limiter leur redondance ;
- diminuer les délais de paiement.

Circuit de validation d'une dépense depuis la mise en place du SFACT



Budgets primitifs 2023

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget Principal CCPL	15 067 098 €	3 555 223 €	18 622 321 €
Développement économique	983 948 €	1 667 691 €	2 651 639 €
Office du Tourisme Pays Loudunais	527 570 €	259 725 €	787 295 €
TOTAL	16 578 616 €	5 482 639 €	22 061 255 €

Compte administratif 2023 – Budget principal CCPL

SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAI					
DEPENSES FONCTIONNEMENT		REALISATIONS 2023	RECETTES FONCTIONNEMENT	REALISATIONS 2023	
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 868 436,07	O13	ATTENUATION DE CHARGES	92 499,62
O12	CHARGES DE PERSONNEL	4 769 425,14	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	734 397,55
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	2 338 132,50	73	IMPOTS ET TAXES	9 280 136,47
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 106 981,63	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 477 957,49
66	CHARGES FINANCIERES	175 346,48	75	AUTRES PRODUITES DE GESTION COURANTE	95 636,40
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 329 782,23	76	PRODUITS FINANCIERS	60,98
68	PROVISIONS	5 000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	248 406,01
TOTAL DEPENSES REELLES		12 593 104,05	TOTAL RECETTES REELLES		13 929 094,52
O42	OPERATIONS D'ORDRE	853 866,75	O42	OPERATIONS D'ORDRE	103 134,34
			O02	RESULTAT REPORTE	1 568 182,20
TOTAL FONCTIONNEMENT		13 446 970,80	TOTAL FONCTIONNEMENT		15 600 411,06
			Résultat d'exploitation de l'exercice		585 258,06
			Résultat d'exploitation cumulé		2 153 440,26
DEPENSES INVESTISSEMENT		REALISATIONS 2023	RECETTES INVESTISSEMENT	REALISATIONS 2023	
16	REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	620 187,63	1068	DOTATION AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
			10	FCTVA	127 347,65
20	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	3 189,97	16	EMPRUNTS	500 000,00
21	DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 528 313,89	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	304 054,35
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	863,72	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	3 384,09
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	99 995,00	21	REMBOURSMT AVANCES MARCHES	0,00
27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	49 316,00	27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 301 866,21	TOTAL RECETTES REELLES		934 786,09
O40	OPERATIONS D'ORDRE	103 134,34	O40	OPERATIONS D'ORDRE	853 866,75
O41	OPERATIONS PATRIMONIALES		O41	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
O01	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	O01	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	225 830,45
TOTAL INVESTISSEMENT		2 405 000,55	TOTAL INVESTISSEMENT		2 014 483,29
			Résultat d'investissement de l'exercice		-616 347,71
			Résultat d'investissement cumulé		-390 517,26

Compte administratif 2023 – Budget Développement économique

SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE HT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					
DEPENSES FONCTIONNEMENT		REALISATIONS 2023	RECETTES FONCTIONNEMENT		REALISATIONS 2023
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	162 058,60	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTE	62 859,96
O12	CHARGES DE PERSONNEL	136 602,44	74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	300 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 760,84	75	AUTRES PRODUITES DE GESTION COURANTE	270 141,35
66	CHARGES FINANCIERES	45 123,06	76	PRODUITS FINANCIERS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	81,67
68	PROVISIONS POUR RISQUES	0,00			
TOTAL DEPENSES REELLES		347 544,94	TOTAL RECETTES REELLES		633 082,98
O42	OPERATIONS D'ORDRE	180 884,10	O42	OPERATIONS D'ORDRE	45 224,98
			O02	RESULTAT REPORTE	259 903,98
TOTAL FONCTIONNEMENT		528 429,04	TOTAL FONCTIONNEMENT		938 211,94
			Résultat d'exploitation		149 878,92
			Résultat d'exploitation cumulé (avec 002)		409 782,90
DEPENSES INVESTISSEMENT		REALISATIONS 2023	RECETTES INVESTISSEMENT		REALISATIONS 2023
16	REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	153 730,99	1068	DOTATION AFFECTATION DU RESULTAT	157 069,98
20-21	DEPENSES D'EQUIPEMENT	624 054,70	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	472 531,50
			16	EMPRUNTS	110 000,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	564,48	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	7 559,74
			23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 005,97
O40	OPERATIONS D'ORDRE	45 224,98	O40	OPERATIONS D'ORDRE	180 884,10
O41	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	O41	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
O01	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	264 205,47	O01	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		1 087 780,62	TOTAL INVESTISSEMENT		935 051,29
Résultat d'investissement		111 476,14			
Résultat d'investissement cumulé (avec 001)		-152 729,33			

Compte administratif 2023 – Budget Office du tourisme

SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE OFFICE TOURISME PAYS LOUDUNAIS			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	REALISATIONS 2023	RECETTES FONCTIONNEMENT	REALISATIONS 2023
O11 CHARGES A CARACTERE GENERAL	88 435,07	O13 ATTENUATION DE CHARGES	0,00
O12 CHARGES DE PERSONNEL	316 503,40	70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTE	14 790,25
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	55 333,13	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	29 765,23
66 CHARGES FINANCIERES	2 425,30	75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	224,81
		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	442 501,06
TOTAL DEPENSES REELLES	462 696,90	TOTAL RECETTES REELLES	487 281,35
O42 OPERATIONS D'ORDRE	15 661,08	O420 OPERATIONS D'ORDRE	0,00
		OO2 RESULTAT REPORTE	48 744,14
TOTAL FONCTIONNEMENT	478 357,98	TOTAL FONCTIONNEMENT	536 025,49
Résultat d'exploitation de l'exercice			8 923,37
Résultat d'exploitation cumulé			57 667,51
DEPENSES INVESTISSEMENT	REALISATIONS 2023	RECETTES INVESTISSEMENT	REALISATIONS 2023
16 REMBOURSEMENT EMPRUNTS	3934,55	1068 DOTATION AFFECTATION RESULTAT	0,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (études)	48 295,49	10222 FCTVA	2 554,65
21 DEPENSES D'EQUIPEMENT	58 149,34	13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	59 970,00
		16 EMPRUNTS	0,00
O40 OPERATIONS D'ORDRE	0,00	O40 OPERATIONS D'ORDRE	15 661,08
OO1 RESULTAT REPORTE	0,00	OO1 RESULTAT REPORTE	93 054,14
TOTAL INVESTISSEMENT	110 379,38	TOTAL INVESTISSEMENT	171 239,87
Résultat d'investissement de l'exercice			-32 193,65
Résultat d'investissement cumulé			60 860,49

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par grande politique publique



POUR 100€ DE DÉPENSES RÉELLES DE L'ANNÉE 2023

- 36 € Gestion des déchets
- 16 € Éducation / Jeunesse / Parentalité
- 11 € Développement économique
- 10 € Sports
- 9 € Aménagement, revitalisation, centre-bourg et transitions
- 7 € Santé et social
- 7 € Développement touristique et valorisation patrimoine de pays
- 4 € Culture et lecture publique

Les principaux projets 2023 et perspectives 2024

• **Projet 2023**

- Préparation et coordination de la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 (en remplacement de la M14) pour tous les budgets, au 1^{er} janvier 2024.
- Rédaction du règlement budgétaire et financier M57. Ce règlement a pour objet de décrire les procédures internes de la Communauté de Communes en formalisant les principales règles budgétaires et comptables. Il permet également de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

• **Perspectives 2024**

Réflexion avec le conseiller aux décideurs locaux (*Direction Générale des Finances Publiques*) ainsi que le SGC Nord-Vienne et, la Ville de Loudun sur l'opportunité de développer le SFACT en y intégrant les recettes.

C/ La gestion de la commande publique

Marchés publics

Le service marchés publics, composé d'un agent à mi-temps, rédige et supervise les procédures de la commande publique afin d'accompagner les services et garantir le respect des règles de la commande publique.

En 2023, ont été réalisés :

Marchés de travaux

- 1 marché de 0 € HT à 39 999 € HT
- 1 marché de plus de 100 000 € HT

Marchés de Prestations intellectuelles

- 6 marchés de 0 € HT à 39 999 € HT
- 1 marché de 40 000 € HT à 89 999 € HT
- 1 marché de 90 000 € HT à 215 000 € HT

Marchés de Fournitures et de Services

- 4 marchés de 0 € HT à 39 999 € HT
- 1 marché de 40 000 € HT à 89 999 € HT
- 3 marchés de 90 000 € HT à 215 000 € HT

Concours de maîtrise d'œuvre

- 1 procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une pépinière d'entreprises et réhabilitation du centre d'accueil des entreprises de Loudun.

D/ La gestion des systèmes d'information



MOYENS HUMAINS

1 agents (1 ETP) : Responsable des Systèmes d'Information

Missions du service

- Définir l'architecture technique du système d'information, piloter son évolution et assurer la pérennité et la continuité de service aux utilisateurs ;
- Accompagner et/ou piloter les projets d'informatisation des services de la Communauté de communes (*achats, gestion, évaluation des matériels et logiciels métiers*) ;
- Gérer les parcs informatiques, téléphoniques des services de la Communauté de communes répartis dans les différents sites en lien avec les prestataires de services ;
- Piloter et suivre les projets d'aménagement numérique du territoire en lien avec les partenaires institutionnels (*Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique*) ;
- Référent RGDP (*Règlement Général sur la Protection des Données*) en lien avec le Délégué à la Protection des Données de l'Agence des Territoires de la Vienne.

Parc informatique

Le parc informatique de la Communauté de communes du Pays Loudunais désigne l'ensemble des ressources matérielles et logicielles nécessaires à l'activité de ses services ; il comprend également les ressources matérielles affectées aux sites dont la Communauté de communes assure la gestion (*maisons médicales*) ou pour lesquels elle prend en charge les investissements (*écoles maternelles*).

Fin 2023, le parc se compose de près de 700 matériels et plus de 30 logiciels « métiers ».

Le service informatique propose une assistance de deux niveaux :

- Une **assistance interne de proximité** assurée par le responsable des systèmes d'information pour les incidents mineurs, l'intégration de nouveaux équipements sur les réseaux informatiques de la Communauté de communes, le déploiement de logiciels et l'administration des serveurs ;
- Une **assistance externe** assurée par un prestataire de services dans le cadre d'un contrat de maintenance horaire pour les incidents majeurs, l'intégration des serveurs et des équipements réseaux ; la gestion des serveurs téléphoniques dans les différents sites est également déléguée à des prestataires de services spécialisés.

Les principaux projets 2023 et perspectives 2024

- **Projet 2023**
 - Accompagnement à la mise en œuvre des systèmes informatiques concourant au fonctionnement du SFACT ;
 - Intégration de la médiathèque au système d'information de la Communauté de communes.
- **Perspectives 2024**
 - Pilotage de l'étude et la mise en œuvre projet de transformation numérique des services de la Communauté de communes ;
 - Accompagnement à la mise en œuvre de la réorganisation des temps de travail.

E/ La communication



MOYENS HUMAINS

3 agents (1,3 ETP) : le service est composé d'une chargée de communication, d'une graphiste et d'une community manager

Missions du service

Sa mission est de mettre en place la stratégie de communication institutionnelle et politique de la collectivité :

- Développer l'image du Pays et de la Communauté de Communes, promouvoir et accompagner ses projets et actions.
- Participer à l'évaluation des besoins de communication de la collectivité et développer une stratégie de communication.
- Participer à la mise en œuvre des projets et outils de communication (*réalisation de supports de communication*).
- Entretenir des relations avec les différents médias (*presse, radio...*) en assurant une veille de l'information.

Éditions de documents

Service	Nombre de création PAO	Nombre d'exemplaire (impressions connues)
Affaires scolaires	12	2 250
Billetterie	1	2 000
Communication institutionnelle	16	48163
Communication interne	0	-
Coopération décentralisée	4	145
Culture	25	21 193
Développement Économique	0	-
Environnement	32	47 320
Patrimoine	5	1 450
Prestations de service	1	-
Relais Petite Enfance	10	1 615
Aménagement du territoire	0	-
Santé	13	41
Service prévention	1	20
Services techniques	0	-
Tourisme	24	16 176
TOTAL	120	124 197

Relations presse

31 communiqués de presse et 25 points presse : conseils communautaires, reports des collectes, horaires des services (*déchèteries, accueils périscolaires...*), service Petite enfance, service d'accueil périscolaire, travaux maison de santé de Loudun et restaurant de la Maison de Pays, rendez-vous du service de la rénovation énergétique, élaboration du schéma de lecture publique

et transfert de la médiathèque, Festival du livre jeunesse et toute l'actualité de l'Office de tourisme du Pays Loudunais...

Parution de près d'une centaine d'articles dans la PQR (*Nouvelle République, Centre presse, Vienne rurale, Courrier français, Saumur Kiosque*).

Site internet

Fréquentation du janvier à décembre 2023 : 18 260 visiteurs

Les pages qui génèrent le plus de vues sont :

- page d'accueil
- calendrier de collecte
- démarches en ligne

Le site internet actualisé a été mis en ligne en octobre 2022.

Le site est régulièrement mis à jour, notamment sur les actualités : horaires de déchèteries, report de collecte, inscriptions accueils périscolaires... mais aussi les journaux de la collectivité, les actes administratifs, etc. De plus, certaines pages de contenus sont amenées à être mises à jour suivant le projet concerné.

Réseaux sociaux

• Page Facebook

En décembre 2023 : 781 j'aimes / 1 156 abonnés à la page.

Les publications suivantes ont touché plus de 5 000 personnes : Les démarches frauduleuses / boost application mobile touristique / appel à projet de la maison de pays

En 2024, les actions de communication des services seront poursuivies : éditions thématiques, campagnes de communication, relations presse.

Une réflexion sera engagée sur le positionnement et la stratégie de communication globale de la collectivité et sur la définition de la stratégie de communication de l'Office de tourisme. Une agence de communication sera recrutée pour mener ce travail.

F/ La gestion des assemblées et affaires générales



MOYENS HUMAINS

4 agents (2,5 ETP)

Missions du service

- Accueil du public (*accueil physique et téléphonique des usagers, gestion des demandes de rdv service public rénovation habitat, gestion et réservation des salles, gestion du courrier*) ;
- Préparation et suivi des assemblées (*logistique, convocations, comptes-rendus...*) ;

- Gestion de l'agenda du président et des vice-présidents et, relations avec les partenaires et institutions en lien avec les agendas des élus,
- Collaboration et secrétariat de la direction générale.

Quelques données chiffrées

• Assemblées - réunions

Type de réunion		Nombre de réunions dans l'année
Bureau communautaire		3
Conseil communautaire		8
Conférence des Maires		1
Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme		4
Commissions ad-hoc (CDSP, CAO, commission financière DSP)		3
Commissions	Santé et développement social	3
	Culture Patrimoine et coopération décentralisée	4
	Services à la population et aux familles	3
	Promotion et développement économique	4
	Aménagement du territoire	6
	Environnement	5
	Optimisation des ressources	2

• Appels téléphoniques reçus

Mois	Nombre de réunions dans l'année
Janvier	911
Février	777
Mars	957
Avril	871
Mai	815
Juin	1 060
Juillet	881
Août	788
Septembre	1 113
Octobre	1 026
Novembre	1 082
Décembre	898
TOTAL	11 179

Perspectives 2024

- Consolidation du pôle accueil en intégrant l'accueil des usagers du service des déchets ;
- Réflexion sur l'optimisation des jours et horaires d'ouverture au public à compter du 1^{er} janvier 2025 (ouverture sur 4 jours avec fermeture le vendredi et augmentation de l'amplitude d'ouverture sur le temps méridien).

G/ La gestion du patrimoine dédié aux services et au projet de territoire



MOYENS HUMAINS

4 agents (2,5 ETP)

Missions du service

- Maintien des conditions optimales d'utilisation du patrimoine bâti (*entretien et maintenance des bâtiments de la collectivité*).
- Maintien ou mises en conformité réglementaire des bâtiments (*sécurité incendie, sécurité des travailleurs, accessibilités des personnes à mobilité réduite...*).
- Améliorations constructives et fonctionnelles des bâtiments existants (*aménagement des locaux, amélioration thermique des bâtiments, renouvellement d'équipements techniques...*).
- Pilotage d'études et conduite d'opérations pour les projets neufs et structurants.

Missions du service

Le patrimoine existant de la Communauté de communes du Pays Loudunais se compose de :

- 1 siège administratif ;
- 4 maisons de santé ;
- 5 déchèteries et 1 centre de transit de déchets ménagers ;
- 1 aire d'accueil des gens du voyage ;
- 3 bâtiments à vocation Economique (*ateliers relais, centre d'accueil pour entreprises, centre de formation*) ;
- 1 atelier technique Intercommunal
- 1 équipement sportif (*centre aquatique*)
- 2 bâtiments à vocation touristique (*Maison de Pays, Maison de l'acadie*)
- 2 bâtiments à vocation culturelle (*La médiathèque à Loudun et la Grange à Ranton*).

L'entretien préventif et curatif

Il s'agit de l'entretien général des bâtiments à savoir : la maintenance des équipements techniques, les réparations, les vérifications obligatoires et le gros entretien (*peinture, étanchéité*).

Les interventions sur les sites sont déléguées aux entreprises dans le cadre de contrats d'entretiens ou réalisées en interne par une équipe régie composée de 3 agents polyvalents qui répond aux demandes urgentes de premier niveau (*petits entretiens, plomberie, peinture...*).

Les principales actions 2023 et projets 2024

• Actions réalisées en 2023

- Travaux de rénovation énergétique de bâtiments communautaires et accompagnement aux audits énergétiques :

préparation technique et logistique pour les manifestations « Proxi'Loisirs », « Vigne Vin Rando », « L'invitation des Vignerons du Pays Loudunais ».

- Travaux de réhabilitation du restaurant de la Maison de Pays : livraison des travaux de réhabilitation avec mise aux normes de la partie cuisine, aménagement de la partie salle et remplacement des installations de chauffage et ventilation.
- Extension de la maison de santé de Loudun : livraison de la phase 2 et 3 « extension » avec déménagement des professionnels de santé de la Maison de Santé en juillet.

- **Projets 2024**

- Réaménagement de bureaux au siège administratif pour accueillir de nouveaux collaborateurs. Appui technique pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment communautaires téléport 6.

H/ Aménagement Numérique

La convention de financement du 5 avril 2018 entre le Département de la Vienne, Vienne Numérique et la Communauté de communes du Pays Loudunais arrivant à terme au 31 décembre 2023 et compte tenu de l'évolution du contexte d'exécution de la convention, un avenant a été signé le 24 octobre 2023.

Cet avenant

- définit les nouvelles modalités de versement du solde de financement par la Communauté de communes du Pays Loudunais ;
- prolonge le délai d'exécution de la convention au 31 décembre 2029 pour permettre la finalisation des opérations toujours en cours, convenir des modalités de financement de l'exploitation des 21 armoires de montée en débit sur le territoire et de communication sur leur arrêt technique ;
- précise le cadre d'échange entre les parties dans certains cas particuliers.

Perspectives 2024

- Fin du déploiement du Réseau d'Initiative Publique en fibre optique de Loudun-Chalais.



Communauté de communes du Pays Loudunais

2 Rue de la Fontaine d'Adam - BP 30004
86201 LOUDUN Cedex

Tél : 05 49 22 54 02
contact@pays-loudunais.fr
www.pays-loudunais.fr